



2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ



En cinq ans, nous avons plus que doublé le nombre de personnes accompagnées, avec une ambition intacte : favoriser des parcours de réinsertion durables.



En 2025, L'Îlot a accompagné vers la réinsertion plus de 2 600 personnes, soit une hausse de près de 150 % depuis 2020. La croissance et le dynamisme de notre association sont le fruit d'un développement mené avec exigence au service de notre mission.

À sa création, il y a plus de 55 ans, l'association avait pour ambition essentielle d'offrir un toit aux sortants de prison. S'est rapidement imposée une conviction : au-delà de l'hébergement, il est nécessaire d'accompagner chaque résident vers la réinsertion. Et un constat : la réinsertion des personnes sous main de justice est un processus complexe. Ces enjeux ne se sont pas démentis depuis, puisqu'aujourd'hui près de 250 personnes sortent de prison chaque jour en France et que, sans accompagnement, deux tiers d'entre elles récidivent dans les cinq ans.

Ces dernières années, L'Îlot a mis au point une méthode d'accompagnement global et personnalisé, pensée pour s'inscrire dans la continuité de parcours interrompus ou aggravés par la peine d'enfermement. Pour nécessaire qu'elle soit, cette peine accentue la précarité, éloigne de la vie sociale et familiale, et souvent altère la santé. Après l'exécution d'une peine, le retour en société exige des ressources pour dépasser les obstacles matériels et psychologiques. L'Îlot s'appuie sur quatre piliers essentiels : l'accès à un logement stable, l'insertion professionnelle, la prise en compte de la santé physique comme psychique, et la reconstruction du lien social.

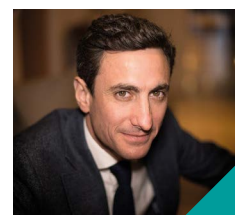
Afin qu'un maximum de personnes bénéficie de cet accompagnement, L'Îlot n'a eu de cesse de développer des dispositifs adaptés : centres et structures d'hébergement, Ateliers et chantiers d'insertion (y compris en milieu pénitentiaire), programmes de retour à l'emploi, TIG pédagogiques, Lits halte soins santé résidentiels puis mobiles, ou encore un organisme de formation.

Avec l'ouverture récente d'un Atelier et chantier d'insertion à Toulon, L'Îlot franchit une nouvelle étape dans son développement territorial et confirme durablement son implantation dans le Var. Par ailleurs, l'intégration d'un Centre éducatif renforcé pour mineurs marque une évolution importante du projet associatif, en élargissant l'accompagnement à un nouveau public, dès les premières étapes des parcours judiciaires. L'association dispose désormais de plus de 30 dispositifs dans les Hauts-de-France, en Île-de-France et dans le Var.

Les résultats obtenus témoignent de l'impact de cet accompagnement : chaque année, des centaines de personnes accompagnées par L'Îlot accèdent à un emploi, à un logement autonome ou à une formation, et parviennent à stabiliser durablement leur situation. Ces parcours confirment que, lorsque les conditions sont réunies, la réinsertion est possible et durable.

En tant que président, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à nos équipes pour leur engagement quotidien, à nos bénévoles pour leur générosité, à nos partenaires pour leur confiance, ainsi qu'à nos donateurs et mécènes pour leur soutien indispensable.

FÉLIX DE BELLOY
PRÉSIDENT DE L'ÎLOT



SOMMAIRE





- 6 2025 en images
- 8 L'Îlot en bref
- 9 Accompagner le public justice
- 10 La méthode L'Îlot pour se réinsérer
- 12 CHRS* Chemin Vert
- 14 CHRS* Les Augustins
- 16 CHU** La Passerelle

- 18 CHRS* Thuillier
- 20 CHRS* Val-de-Marne
- 22 L'hébergement dans le Var
- 23 Centre éducatif renforcé
- 24 Se réinsérer par l'emploi
- 26 Les Ateliers de L'Îlot
- 28 Les Ateliers qualification insertion, témoignage
- 30 Les programmes de retour vers l'emploi
- 32 Nos dispositifs de soins
- 34 Nos moyens humains
- 35 Nos ressources financières
- 36 Perspectives
- 40 Remerciements

* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
** Centre d'hébergement d'urgence

FÉVRIER

L'ÎLOT ET LE 4L TROPHY

C'est avec fierté et savoir-faire que l'atelier carrosserie d'insertion Auto Bleue a restauré et repeint une 4L engagée au 4L Trophy 2025, raid solidaire étudiant de 6 000 km à destination du Maroc. Ce projet a permis de valoriser les compétences techniques acquises par les salariés en insertion, tout en les inscrivant dans une aventure concrète et motivante.

Cette réalisation a montré comment respecter des délais et de répondre à une demande exigeante, dans des conditions proches du monde professionnel. Une expérience humaine et sportive, porteuse de sens, au service d'un projet à fort impact social.



MARS

OUVERTURE DU PROGRAMME O2R DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Depuis mars 2025, après l'Île-de-France, L'Îlot déploie le programme Offre de repérage et de remobilisation (O2R) dans la Somme. Ce dispositif d'accompagnement socio-professionnel est destiné aux personnes en situation de précarité, notamment celles sortant de prison ou encore placées sous main de justice.

AVRIL

LANCEMENT DU PROGRAMME PASSERELLE VERS L'EMPLOI

Passerelle vers l'emploi est un programme de L'Îlot visant à accompagner vers l'emploi ou la formation des personnes en rupture sociale (justice, RSA, jeunes...). Déployé à Amiens, il propose sur ses trois sites d'hébergement (CHRS et CHU) un suivi personnalisé en plusieurs étapes de la remobilisation à l'accès à l'emploi ou à la formation.



MAI

L'ÎLOT DANS LE VAR S'OUVRE À L'IML

L'antenne de L'Îlot dans le Var a mis en place un partenariat permettant à des jeunes sortant de prison d'accéder à un hébergement via l'intermédiation locative (IML). Soutenu par la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre du Plan logement d'abord, ce projet sécurise leurs parcours de réinsertion et a vocation à se développer.

JUIN

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ÎLOT

Fin juin, après plus de trois ans en tant que directeur général de L'Îlot, Pierre-Jean PETIT a transmis, en toute confiance, le relais à Guilhem TABARLY, dont l'engagement et les valeurs s'inscrivent pleinement dans la continuité du travail accompli.



OCTOBRE

L'ÎLOT EST DÉSORMAIS AUSSI SUR INSTAGRAM

Déjà présente sur Facebook et LinkedIn, L'Îlot poursuit le développement de sa présence sur les réseaux sociaux avec son arrivée sur Instagram en octobre, sous le nom @association_l_ilot. Ce nouveau canal permet de valoriser plus largement ses actions, de partager le quotidien des établissements et de toucher de nouveaux publics, notamment les plus jeunes.

NOVEMBRE

UN ACI DANS LE VAR

Depuis son implantation dans le Var, L'Îlot souhaitait y ouvrir un Atelier et chantier d'insertion (ACI) afin d'ancrer encore davantage son action d'accompagnement vers la réinsertion dans cette région et renforcer sa présence au plus près des besoins du territoire. C'est désormais chose faite avec la fusion-absorption de l'association ADCE 83, un ACI créé en 2006 et solidement implanté localement. Cette intégration marque une nouvelle étape dans le développement des activités de L'Îlot dans le Var.



DÉCEMBRE

L'ÎLOT OUVRE SON ACCOMPAGNEMENT AUX MINEURS

Le Centre éducatif renforcé (CER) situé à Argenteuil, anciennement porté par l'association FAIRE, a rejoint L'Îlot. Il accueille en internat des jeunes âgés de 16 à 18 ans, en situation de délinquance ou de rupture, sur décision de placement du juge des enfants ou du juge d'instruction. Cette intégration permet à L'Îlot d'élargir son action à un nouveau public et de renforcer la continuité de ses parcours d'accompagnement.

Créée en 1969, L'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en particulier lorsqu'elles sortent de prison ou qu'elles sont encore sous main de justice. L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société, notamment via la restauration des 4 piliers indispensables à une réinsertion réussie et durable que sont l'accès au logement, à l'emploi, à une santé recouvrée et à la reconstruction des liens sociaux.

C'EST :

2608 PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2 204

Hommes

6

MOIS

Durée moyenne d'accompagnement

404

Femmes

38,5

ANS

Âge moyen des personnes accompagnées



Hébergement

ÎLE-DE-FRANCE

Paris

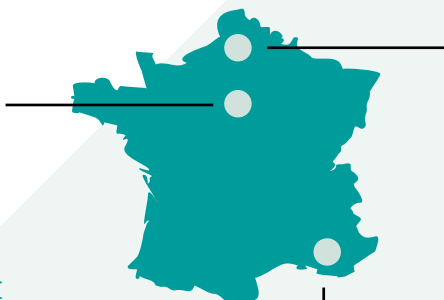
- CHRS CHEMIN VERT

Fontenay-sous-bois

- CHRS VAL-DE-MARNE

Argenteuil

- CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ



HAUTS-DE-FRANCE

Amiens

- CHU LA PASSERELLE
- CHRS LES AUGUSTINS
- Intermédiation locative
- CHRS THUILLIER
- LITS HALTE SOINS SANTÉ RÉSIDENTIELS ET MOBILES

PACA

Toulon

- Intermédiation locative



Emploi

ÎLE-DE-FRANCE

Paris

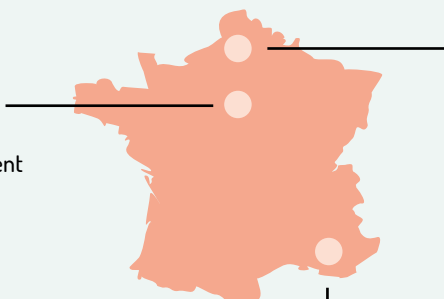
- Atelier qualification insertion
- Programmes d'accompagnement socio-professionnel

Aubervilliers

- Atelier qualification insertion
- Atelier et chantier d'insertion
- TIG pédagogiques

Pantin

- Programmes d'accompagnement socio-professionnel



HAUTS-DE-FRANCE

Amiens

- Atelier qualification insertion
- Ateliers et chantiers d'insertion
- TIG pédagogiques
- Programmes d'accompagnement socio-professionnel

Beauvais

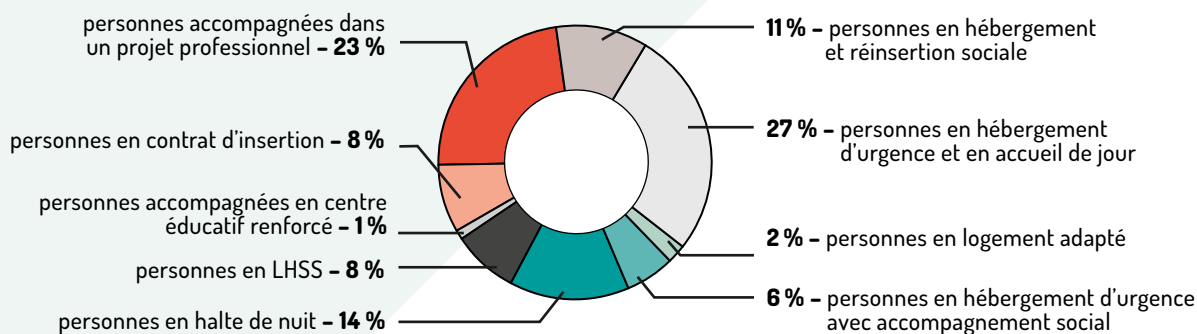
- Atelier et chantier d'insertion

PACA

Toulon

- Programmes d'accompagnement socio-professionnel
- TIG pédagogiques
- Atelier et chantier d'insertion

9 MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES DANS NOS DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS :



ACCOMPAGNER VERS LA RÉINSERTION LES PERSONNES SORTANT DE PRISON ET/OU SOUS MAIN DE JUSTICE

Accompagner les personnes sortant de prison et celles placées sous main de justice vers une réinsertion réussie et durable est la raison d'être de L'Îlot depuis plus de 55 ans.

Cette mission demeure aujourd'hui au cœur de ses actions et de son développement. Qu'il s'agisse d'hébergement, d'accompagnement vers l'emploi et les soins, ou de restauration des liens sociaux, l'ensemble de ces dispositifs poursuit un objectif commun : favoriser la réinsertion et prévenir la récidive.

Cette mission est essentielle car, chaque année, près de 90 000 personnes sortent de prison, soit environ 250 par jour ouvré. Parmi elles, près d'un tiers récidivent dans l'année et près de deux tiers dans les cinq ans. Réduire ces répétitions d'infractions constitue un enjeu majeur, tant leurs conséquences humaines et financières sont importantes.

Au-delà du coût humain, que la société ne peut accepter, le coût financier de la récidive est également considérable. L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) l'estime à 1,4 milliard d'euros par an*. Selon cette même étude, une nouvelle condamnation à l'enfermement représente près de 30 000 € de frais d'enquête et d'instruction par personne.

À ces coûts de procédure s'ajoutent ceux liés à l'exécution des peines, en détention comme en aménagement. Le coût d'une incarcération s'élève en moyenne à 105 € par jour, pouvant atteindre 196 € en maison centrale, où le niveau de sécurité est plus élevé. À titre de comparaison, les aménagements de peine représentent des coûts

journaliers sensiblement inférieurs : environ 50 € en semi-liberté, 30 € en Placement extérieur (PE) et 10 € en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).

Dans un rapport publié en 2023, la Cour des comptes estime que la politique d'exécution des peines d'incarcération représente un coût global d'environ 4 milliards d'euros par an**.

Favoriser la désistance, processus par lequel l'auteur d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité (par opposition à la récidive)***, constitue donc un enjeu majeur.

Pour y répondre, L'Îlot n'a cessé de développer des dispositifs d'accompagnement et de réinsertion, afin d'accueillir toujours davantage de personnes dans ce parcours exigeant qu'est le renoncement à la délinquance et le retour durable à la vie en société.

Ainsi, en 2025, L'Îlot a poursuivi son développement avec l'ouverture de nouveaux programmes d'accompagnement socio-professionnel dans les Hauts-de-France, la mise en place d'un dispositif d'intermédiation locative en région PACA, ainsi que l'intégration de deux nouvelles structures : un Atelier et chantier d'insertion dans le Var et un Centre éducatif renforcé en Île-de-France.

* « Etude des impacts économiques de la réinsertion professionnelle et de la récidive des sortants de prison » réalisée par le cabinet de conseil et de recherche en impact social Koreis pour l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle.

** « Une surpopulation carcérale persistante, une politique d'exécution des peines en question » rapport de la Cour des comptes.

*** Définition du Larousse.



Depuis sa création, L'Îlot agit en priorité auprès du public justice

Un engagement historique au cœur de notre mission

67 %

des personnes
accueillies en CHRS
relèvent
du public justice

QU'ENTEND-ON PAR "PUBLIC JUSTICE" ?

Le "public justice" désigne les personnes qui sortent de prison ou sont encore sous une mesure judiciaire.

Il s'agit notamment de personnes bénéficiant d'un aménagement de peine (semi-liberté, sursis probatoire, placement extérieur, etc.).

LA MÉTHODE L'ÎLOT POUR SE RÉINSÉRER

En 2025, L'Îlot a accompagné 2 608 personnes dans leur parcours de réinsertion. Les résultats sont positifs : grâce à l'association, ce sont plusieurs centaines de personnes qui ont réussi à décrocher qui un emploi, qui un logement autonome, qui la formation souhaitée, qui des liens apaisés avec leurs proches et entourage.

Ces résultats reposent sur la méthode L'Îlot, fondée sur un accompagnement à la fois global et personnalisé. Global, car il vise à restaurer les quatre piliers essentiels à une réinsertion réussie : l'hébergement/logement, l'emploi, la santé et les liens sociaux. Personnalisé, car il prend en compte la singularité de chaque personne pour lever les obstacles qui freinent son parcours.



L'HÉBERGEMENT

La mise à l'abri, besoin fondamental, est l'une des missions historiques de L'Îlot. L'association dispose pour cela de six centres d'hébergement, trois dispositifs d'intermédiation locative et une pension de famille :

- **Quatre Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**, à Amiens et en Île-de-France, qui accueillent, selon leurs spécificités, des hommes, des femmes, des couples ou des familles, avec un accompagnement vers l'insertion ou la réinsertion sociale. Ces structures sont habilitées à héberger des personnes sous main de justice, en aménagement de peine ou en attente de jugement. Les CHRS disposent également de places dédiées à l'accueil de personnes orientées par le 115 pour un hébergement d'urgence.
- **Un Centre d'hébergement d'urgence (CHU)** qui accueille des personnes sans domicile, dont certaines sortant de prison. Une convention avec le Service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) permet leur domiciliation. Le centre propose également un accueil de jour offrant un accompagnement social, une halte de nuit vient compléter ce dispositif.
- **Un Centre éducatif renforcé (CER)**, dispositif de placement judiciaire de mineurs relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il accueille 6 jeunes de 16 à 18 ans en situation de délinquance ou de rupture, sur décision du juge des enfants ou du juge d'instruction, dans le cadre d'un accompagnement éducatif intensif.

- **L'Intermédiation locative (IML)**, dispositif où l'association se porte garante auprès de bailleurs privés ou sociaux pour permettre à des bénéficiaires proches de l'autonomie d'accéder à un logement :

- IML, à Amiens, en lien avec le CHRS les Augustins ;
- IML, dans le Var, pour les jeunes sortant de prison ;
- IML, dans le Var, pour les familles peu nombreuses, avec enfants en bas-âge, jusqu'alors logées à l'hôtel.
- **La Pension de famille (PF)**, logement individuel au sein d'une structure collective à taille humaine, ce dispositif est destiné à des personnes en difficulté sociale ou psychologique, avec accompagnement favorisant autonomie et lien social.

Lorsque l'accès à un logement autonome n'est pas possible, des solutions alternatives sont recherchées : structures médico-sociales, résidences sociales, etc. Chaque structure sera présentée de façon plus détaillée dans les pages suivantes.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'emploi constitue un levier central de la réinsertion : il favorise la resocialisation, assure un revenu et facilite l'accès au logement.

Pour répondre à cet enjeu, L'Îlot déploie une offre d'accompagnement complète, articulée autour de deux axes complémentaires : l'insertion par l'activité économique (IAE), à travers ses Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), et des programmes dédiés au retour à l'emploi ou à la formation.

Les Ateliers et chantiers d'insertion offrent un cadre structurant permettant de développer des compétences professionnelles, de reprendre confiance et de construire un projet durable.

Outre les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE), L'Îlot accompagne un nombre croissant de Personnes placées sous main de justice (PPSMJ) vers l'emploi via les programmes d'accompagnement socio-professionnel renforcé et individualisé, adapté aux besoins et aux parcours de chacun.

Ces programmes, dispensés dans plusieurs de nos structures, dont celles dédiées à l'hébergement comme les CHRS Thuillier et le CHU La Passerelle, comprennent notamment des évaluations de compétences, des entretiens individuels, l'élaboration d'un Plan d'action personnalisé (PAP) ainsi que des ateliers collectifs (codes de l'entreprise, rédaction de CV, techniques de recherche d'emploi).

Ces dispositifs feront l'objet d'un développement plus détaillé dans la suite du rapport (voir pages 30-31).

LES CHIFFRES 2025 DE L'HÉBERGEMENT

	LES AUGUSTINS	CHEMIN VERT	VAL-DE-MARNE	THUILLIER	LA PASSERELLE*	CER	IML VAR -AMIENS	PENSION DE FAMILLE	LHSS résidentiels
Places	22	60	43	65	65	6	32	20	17
NOS RÉSIDENTS EN 2025									
Personnes hébergées et/ou accompagnées	60	93	48	185	504	21	68	19	41
Personnes sortant de prison ou sous main de justice	61 %	100 %	15 %	8 %	21 %	100 %	41 %	15 %	11 %
Âge moyen (personnes majeures)	42	43	36	40	39	-	26	56	48
Durée moyenne du séjour (mois)	5	16	28	3	6	4	9	45	6
Personnes sorties avec un logement	20 %	33 %	58 %	68 %	30 %**	-	53 %	-	77 %

*hors accueil de jour et halte de nuit **uniquement hébergement d'urgence stabilisé



LA SANTÉ

Une bonne santé, physique comme mentale, est essentielle pour se reconstruire. Les personnes accompagnées par L'Îlot ont souvent connu des parcours de vie marqués par des traumatismes, des troubles psychologiques, des addictions ou des maladies, parfois aggravés par l'incarcération.

L'Îlot dispose de deux dispositifs de soins, les Lits halte soins santé (LHSS), en version résidentielle et mobile. Ces dispositifs **jouent un rôle essentiel auprès des personnes en situation d'extrême précarité**, notamment celles éloignées des prises en charge médicales et, pour certaines, sous main de justice, en facilitant l'accès aux soins et en sécurisant leurs parcours de santé (voir pages 32 et 33).

Dans le même temps, les équipes de L'Îlot accompagnent l'accès aux soins et aux suivis spécialisés, grâce à des liens tissés avec des partenaires tels que les Centres médico-psychologiques (CMP), l'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC), le Centre d'accueil psychiatrique (CAP Bastille) ou l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS).

Pour l'accompagnement des addictions, des partenariats avec les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent un suivi adapté, parfois exigé par la justice.



LES LIENS SOCIAUX

Les personnes accompagnées par L'Îlot souffrent souvent d'isolement et d'une estime de soi fragilisée. Pour y remédier, des activités sportives, culturelles et collectives sont proposées afin de recréer du lien social et favoriser l'inclusion.

Ainsi, le sport est abordé, entre autres, au CHRS Les Augustins via un entraînement collectif à la course Jules Verne, au CHRS Val-de-Marne par des ateliers de yoga, ou encore dans les programmes d'accompagnement socio-professionnel à travers des balades à vélo à Paris. La culture est également présente dans l'ensemble des dispositifs à travers des visites d'artothèques, d'expositions, de festivals, de pièces de théâtre ou de concerts. La convivialité est omniprésente avec l'organisation de repas, d'anniversaires, de fêtes et d'activités collectives. **Ces temps participent à la reconstruction des repères sociaux et à la reprise de confiance en soi.**

Les liens avec les proches, souvent fragilisés par l'errance ou l'incarcération, font l'objet d'un accompagnement spécifique. Dans les CHRS accueillant des familles, les parents peuvent notamment bénéficier d'un accompagnement à la parentalité, essentiel pour se réapproprier leur rôle et renforcer la qualité des relations. Dans le Centre éducatif renforcé (CER), des rencontres avec les familles des jeunes placés sont organisées, dans le respect du cadre judiciaire, avec des retours réguliers au domicile parental lorsque cela est possible.

CHRS CHEMIN VERT



Installé au cœur du 11e arrondissement de Paris, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Chemin Vert accompagne vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle des hommes sortant de prison ou sous main de justice, en particulier en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) et en Placement extérieur (PE). En chambre individuelle, studio ou logement en diffus, le CHRS peut accueillir 60 hommes seuls.

UN CHRS 100 % PUBLIC JUSTICE

Au fil des années, l'équipe du CHRS Chemin Vert a su tisser des liens de qualité avec l'Administration pénitentiaire et faire reconnaître le professionnalisme et la pertinence de son accompagnement. Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale collabore notamment avec les maisons d'arrêt de Fresnes, de Paris-La Santé et de Fleury-Mérogis.

Ainsi, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), en milieu ouvert comme en milieu fermé, adressent régulièrement au CHRS des demandes d'hébergement pour des personnes bénéficiant d'un aménagement de peine.

En 2025, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale a accompagné 93 personnes. À leur arrivée leur situation judiciaire se répartissait entre Placement extérieur (PE), Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), sursis probatoire (ancien Sursis avec mise à l'épreuve, SME), Suivi socio-judiciaire (SSJ), Travail d'intérêt général (TIG) et, pour 17 d'entre eux, libres, à la suite d'une période de détention.

Pour la cinquième année consécutive, l'établissement – qui a été pionnier sur cette question – a accueilli des résidents en Placement extérieur. En 2025, **les mesures de PE et DDSE représentaient un quart des résidents accompagnés**, soit une hausse d'environ 32 % par rapport à 2024. Ces aménagements de peine sont souvent motivés auprès du Juge de l'application des peines (JAP) par la possibilité d'un accueil au CHRS, associé à un accompagnement structurant qui favorise la réussite du projet d'insertion.

De surcroît, près de la moitié des résidents admis en 2025 l'ont été dans le cadre d'un sursis probatoire, mesure pouvant être prononcée en alternative à l'incarcération ou à l'issue d'une peine mixte*.

L'orientation des personnes vers le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Chemin Vert est assurée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) via les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). Ce lien étroit avec l'Administration pénitentiaire se poursuit tout au long de l'accompagnement, afin de garantir la cohérence, de prévenir les ruptures de parcours et d'éviter les fins de prise en charge abruptes.

Parmi les 43 personnes sorties en 2025, 8 ont été réincarcérées, le plus souvent pour non-respect de leurs obligations judiciaires. Ce chiffre, en baisse, témoigne toutefois d'une **dynamique de désistance** et de la qualité de l'accompagnement assuré par l'équipe pluridisciplinaire.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI : UN LEVIER RENFORCÉ

À la suite d'un appel à projet de la Ville de Paris, dans le cadre du Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE) 2021-2025, L'Îlot a été retenue pour déployer des programmes d'accompagnement socio-professionnel. Bien que ces dispositifs soient distincts du CHRS, les résidents de Chemin Vert ont pu y avoir accès.

93

PERSONNES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIES
ET ACCOMPAGNÉES

100%

DES PERSONNES SORTANT DE
PRISON OU SOUS MAIN
DE JUSTICE

86%

DES PERSONNES DISPOSAIENT
DE RESSOURCES À LEUR SORTIE
DU CHRS

Ce projet vient **renforcer l'accompagnement vers l'emploi et la formation** en facilitant l'accès à différents dispositifs (Premières Heures, insertion par l'activité économique, formations qualifiantes ou non), en favorisant les rencontres avec des professionnels (visites, témoignages) et en soutenant la construction d'un projet professionnel structuré.

En 2025, 25 résidents ont bénéficié de cet accompagnement, à travers 71 entretiens menés par le Conseiller en insertion professionnelle (CIP). Parmi eux, **13 ont accédé à un emploi**, principalement dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), mais aussi via l'auto-entrepreneuriat ou l'entrée en formation.

Ces permanences tenues par le Conseiller en insertion professionnelle, **complètent l'accompagnement social effectué par les travailleurs sociaux** du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Chemin Vert. Cela permet un suivi global des résidents, chaque professionnel intervenant dans son champ de compétences. L'accès à l'emploi constitue en effet un levier déterminant : il favorise la revalorisation de l'estime de soi, renforce le pouvoir d'agir et ouvre l'accès à des droits sociaux connexes, tels que la prime d'activité ou l'apurement des dettes.

*Une peine mixte est composée d'une part ferme et d'une part avec sursis.

“

Monsieur M., âgé de 38 ans, a intégré le CHRS dans le cadre d'un Placement extérieur (PE) à la suite de l'exécution d'une peine de 17 ans d'emprisonnement.

Déjà engagé dans un processus de réinsertion en détention, où il avait suivi plusieurs formations et occupé des fonctions d'auxiliaire, il a poursuivi activement ses démarches au sein du CHRS. Après une formation de plusieurs mois, il a accédé à un emploi dans la restauration. L'obtention de ce poste lui a permis d'avoir des ressources, a conduit à une adaptation des horaires de son PE et à l'octroi d'autorisations de sorties ponctuelles les week-ends, notamment pour retrouver sa famille.

Particulièrement investi et autonome, Monsieur M. a réussi, avec le soutien de l'équipe socio-éducative, à accéder à un logement dans le parc privé. Il a quitté le dispositif en décembre 2025.

Ce parcours illustre l'importance d'associer l'engagement personnel avec un accompagnement individualisé. L'Îlot encourage ainsi chaque personne à être actrice de sa réinsertion.



DES TRAVAUX DE GRANDE AMPLEUR ACHEVÉS

Après plusieurs années de travaux, l'année 2025 s'est conclue par la fin de la rénovation du bâtiment A du CHRS. Un étage supplémentaire a été créé, afin d'accroître l'espace disponible pour les résidents. Un ascenseur a été installé et les espaces ont été entièrement repensés, pour l'accueil des Personnes à mobilité réduite (PMR).

Les conditions d'hébergement ont été profondément améliorées. Les anciennes chambres, exiguës et dotées de sanitaires partagés, ont laissé place à des logements d'environ 12m², équipés de mobilier neuf et fonctionnel, ainsi que d'une kitchenette et d'une salle d'eau. Ces aménagements renforcent le confort, l'autonomie et l'apaisement du cadre de vie, conformément à la logique d'humanisation de l'hébergement chère à l'association. Chaque résident dispose désormais de sa propre clé et peut contrôler les accès à son logement, retrouvant ainsi une véritable intimité. Ce cadre rénové, plus digne et sécurisant, constitue **un levier essentiel pour favoriser la reconstruction et l'engagement dans un parcours de réinsertion.**

CHRS LES AUGUSTINS



Implanté dans le centre-ville d'Amiens, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Les Augustins peut accueillir 59 hommes seuls, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Il donne la priorité aux personnes sortant de prison ou placées sous main de justice.

UN ÉTABLISSEMENT, PLUSIEURS MODALITÉS D'ACCUEIL

Les Augustins dispose de :

- vingt places en hébergement collectif de réinsertion ;
- deux places d'urgence avec une priorité aux personnes sortant de détention orientées par le SIAO ;
- trente-sept places en logement accompagné, réparties en deux modalités : vingt places en Pension de famille (PF) sous forme de chambres individuelles dans un cadre collectif et dix-sept places en logement diffus (T1 ou T2) via l'Intermédiation locative (IML).

Cette diversité de modalités permet d'adapter l'accompagnement aux besoins et à l'évolution vers l'autonomie des résidents.

60

PERSONNES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIES
ET ACCOMPAGNÉES

61%

DES PERSONNES SORTANT DE
PRISON OU ENCORE SOUS MAIN DE
JUSTICE

42

ANS

EST LA MOYENNE D'ÂGE DES
RÉSIDENTS

LES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

En 2025, la proportion de résidents sortant de prison, bénéficiant d'un aménagement de peine ou toujours en lien avec la justice (suivi socio-judiciaire, sursis probatoire ou pré-sentenciel) atteint 60 %.

Ce chiffre, en constante augmentation, témoigne de la reconnaissance par l'Administration pénitentiaire de la qualité de l'accompagnement proposé.

La part des résidents en aménagement de peine a ainsi fortement augmenté, passant de 17 % en 2024 à 33 % en 2025.

L'équipe des Augustins, expérimentée dans l'accompagnement post-détention, s'appuie sur une relation de proximité et une collaboration étroite avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), garantissant une grande fluidité des échanges au bénéfice des résidents.

Cette coopération dépasse le cadre local : le CHRS a ainsi accueilli une personne provenant du centre de détention de Meaux, une autre de Caen, deux orientées par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du centre de détention de Fleury-Mérogis, tandis que, depuis la convention signée en 2018 avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Lille, le partenariat s'étend également aux centres pénitentiaires de Liancourt, Bapaume et Longuenesse.

LE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR À DOMICILE

Le Placement à l'extérieur à domicile (PEAD) est une mesure récente d'aménagement de peine qui a la particularité d'être destinée aux personnes condamnées disposant d'un logement dans lequel elles pourront exécuter leur mesure.

Contrairement au Placement extérieur « classique », où l'association assure à la fois l'hébergement et le suivi, L'Îlot intervient ici uniquement sur le contrôle des obligations pénales et l'accompagnement socio-éducatif.

En 2025, l'équipe des Augustins a accompagné trois personnes dans ce cadre. L'équipe poursuit le développement de ce dispositif, tout en consolidant les moyens nécessaires à sa pérennisation, à l'échelle de la métropole amiénoise comme au-delà. Cette expérience renforce progressivement l'expertise de l'équipe sur ces nouvelles modalités d'accompagnement.

LA SANTÉ, UN APPUI INDISPENSABLE

Le public accueilli sur les différents dispositifs de l'établissement est dans une extrême précarité sanitaire : **80 % des résidents du CHRS et 98 % de ceux de la Pension de famille présentent au moins un problème de santé.** Face à ces enjeux, l'équipe s'appuie sur l'expertise des dispositifs Lits halte soins santé (LHSS), résidentiels et mobiles, et développe de nombreux partenariats adaptés aux besoins des personnes accompagnées.

Par exemple, les problématiques d'addiction nécessitent un suivi étroit avec les équipes spécialisées et partenaires comme Addictions France 80 ou Le Mail.

Les troubles psychiques mobilisent également les équipes, qui partagent ses observations avec les soignants des Centres médico-psychologiques (CMP).

Une permanence peut être assurée à la demande par l'Équipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès aux soins (EMPPAS) du Centre hospitalier Philippe PINEL (hôpital psychiatrique d'Amiens).

Des accompagnements spécifiques sont ainsi engagés, avec la possibilité d'interventions infirmières complémentaires au quotidien dans leur parcours de soins (observance médicamenteuse, suivi somatique) et participent à des actions de prévention ainsi qu'à des activités favorisant leur bien-être. Les injonctions de soins liées à la justice sont également explicitées et suivies par l'équipe socio-éducative.

L'ensemble de ces actions vise à **préserver la santé, renforcer l'autonomie et assurer la continuité des parcours**, dans un contexte complexe mêlant précarité, troubles psychiques, addictions et contraintes judiciaires.



« L'Îlot m'a aidé à reprendre confiance en moi. Ils m'ont aidé à « grandir », à devenir la personne que je suis aujourd'hui. Tout seul je n'aurais pas eu la force ni l'énergie ni la confiance pour faire tout ça. », Monsieur G. résident du CHRS Les Augustins

Après 18 mois sur le dispositif d'hébergement et de réinsertion sociale des Augustins, et grâce à un accompagnement socio-éducatif soutenu, Monsieur G. a été orienté vers la Pension de famille via le SIAO. Avec son accord et compte tenu de sa vulnérabilité une mesure de tutelle a été mise en place.

Il a suivi le dispositif Garantie Jeunes* ainsi qu'une formation qualifiante d'agent de restauration collective avec l'AFEC. Progressivement, il a gagné en autonomie dans la gestion de son quotidien, ses démarches et ses déplacements, démontrant sa capacité à vivre dans un logement autonome avec un soutien éducatif ponctuel. Ne trouvant pas d'emploi, il a effectué des stages à la Table du Maraîcher et préparé son permis de conduire, renforçant sa confiance et son épanouissement professionnel. Bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et orienté vers un Etablissement ou service d'accompagnement par le travail (ESAT), il a effectué sa période d'essai en cuisine, validée par la Juge de l'application des peines (JAP) et son Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP).

Cette période s'est conclue par un CDI et l'intégration au foyer d'hébergement de l'ESAT. Monsieur G. a quitté l'établissement le 30 décembre 2025, avec un parcours stabilisé et une autonomie renforcée, témoignant du rôle déterminant de l'accompagnement proposé par l'équipe des Augustins.

* La Garantie jeunes est un dispositif destiné aux 16-25 ans en situation de précarité. Elle vise principalement à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET). Ce programme prévoit un accompagnement contractualisé, d'une durée de 9 à 18 mois, mis en œuvre par les missions locales. Il est financé par l'État et cofinancé par l'Union européenne, afin de soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie.



CHU LA PASSERELLE



Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) La Passerelle, à Amiens, assure l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence de personnes en très grande difficulté sociale, sans abri ou sans domicile. Plus de 20 000 nuitées sont proposées chaque année aux publics les plus précaires

L'ACCUEIL DE JOUR, UN PREMIER PAS VERS L'ACCOMPAGNEMENT

L'accueil de jour de La Passerelle assure une réponse essentielle aux besoins fondamentaux des personnes en grande précarité, constituant un socle indispensable à tout accompagnement. Les services proposés (restauration avec plus de 41 000 repas servis en 2025, hygiène via des accès à des douche et des machines à laver, soins médicaux, aide matérielle, accès aux droits et domiciliation) permettent de redonner de la dignité, de stabiliser les situations et de créer un lien de confiance, premier pas vers la possibilité d'un accompagnement.

Au-delà de cette réponse matérielle immédiate, La Passerelle joue un rôle clé d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social. En tant que structure de premier accueil, l'établissement a systématisé la réalisation d'évaluations sociales, d'abord rapides

puis approfondies, permettant une analyse précise des situations. Chaque accompagnement donne lieu à une transmission formalisée au SIAO via une demande d'orientation, garantissant une meilleure coordination des parcours.

En 2025 l'équipe de La Passerelle a effectué 934 évaluations rapides et 157 évaluations approfondies tandis que 236 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé au sein de l'accueil de jour.

S'appuyant sur les Lits halte soins santé mobiles (LHSS) de L'Îlot et un réseau de partenaires pertinents et efficaces - Centre communal d'action sociale (CCAS), l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS), - l'accueil de jour favorise la coordination des acteurs et la fluidité des parcours.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE (HU), VERS LA STABILISATION DES PARCOURS

Les 55 places du HU ont été entièrement mobilisées, 25 places via le 115, les 30 autres pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge de l'Hébergement d'urgence stabilisé. Ces dernières constituent une réponse intermédiaire entre l'urgence immédiate et l'orientation vers un dispositif d'insertion ou un logement durable.

L'hébergement d'urgence est le premier maillon de la réponse sociale apportée aux personnes en grande précarité, garantissant une mise à l'abri immédiate dans des conditions de sécurité et de dignité.

À La Passerelle, cet hébergement est le point de départ d'un accompagnement global et personnalisé : évaluation sociale, création d'un lien de confiance, élaboration d'un projet personnalisé et suivi régulier. L'objectif est de favoriser l'autonomie et construire un parcours d'insertion durable.

En 2025, 202 évaluations ont été réalisées. Elles permettent d'identifier précisément les besoins individuels des personnes (sociaux, médicaux, psychologiques ou administratifs) et d'adapter les orientations. Réalisées dans un cadre bienveillant et confidentiel, elles mobilisent travailleurs sociaux de L'Îlot, psychologues et partenaires spécialisés. Comme sur l'accueil de jour, ces évaluations sont partagées avec le SIAO afin d'optimiser les orientations.

1 097

PERSONNES ACCUEILLIES

41 120

REPAS ONT ÉTÉ SERVIS

2 261

NUITÉES EN HALTE DE NUIT

LA HALTE DE NUIT, UN ESPACE DE PROTECTION ET DE RÉPIT

Chaque hiver, du 1er novembre au 31 mars, la halte de nuit constitue un espace de mise à l'abri, de repos et de répit pour les personnes en grande précarité. Ouverte 7j/7, elle propose un accueil inconditionnel avec restauration légère, couchage, accès à l'hygiène et présence professionnelle.

Depuis neuf ans, elle s'adresse notamment aux publics les plus marginalisés, parfois éloignés des dispositifs d'hébergement classiques. Elle joue un rôle clé de protection immédiate, de création de lien social, de repérage et d'orientation vers des solutions plus pérennes.

En 2025, face à une forte fréquentation et aux conditions hivernales particulièrement rudes, sa capacité a été ponctuellement portée à 13 places. Au total, ce sont 563 personnes qui ont été accueillies pour 2 261 nuitées.

LE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

Le SPIP de la Somme constitue un partenaire essentiel en ce qui concerne l'orientation des personnes ayant eu affaire à la justice. La proximité entre les services et la fluidité des échanges permettent d'améliorer l'accompagnement du public justice, notamment dans des délais souvent très contraints. Dans le cadre de la convention avec le SPIP de la Somme, l'établissement poursuit son engagement en faveur de l'accueil des Personnes placées sous main de justice (PPSMJ), en particulier lors des sorties dites « sèches ».

En 2025, vingt et une demandes d'admission à la sortie de détention ont été traitées :

- dix-huit ont reçu un avis favorable, permettant une mise à l'abri immédiate (dont cinq personnes qui ne se sont finalement pas présentées) ;
- deux ont fait l'objet d'un avis défavorable, en raison de risques pour la sécurité du collectif ;
- une a été réorientée vers un autre territoire.

Ces situations illustrent l'importance d'une prise en charge rapide et adaptée, les sorties sans accompagnement constituant un facteur majeur de récidive.

« PASSERELLE VERS L'EMPLOI », UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Ce programme financé par le Fonds social européen a marqué un renforcement significatif de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des personnes reçues sur l'accueil de jour de La Passerelle ou sur les centres d'hébergements amiénois de l'association.

En lien étroit avec les travailleurs sociaux, deux chargés de mission emploi ont accompagné 63 personnes à travers des entretiens individuels, des ateliers collectifs et des mises en relation avec les acteurs du monde du travail et de la formation.

Cette dynamique a permis aux personnes accompagnées de reprendre confiance, de formaliser des projets professionnels et d'accéder à des formations ou à des contrats de travail. L'intégration des chargés de mission emploi au sein de l'équipe a renforcé la cohérence de l'accompagnement et la dynamique d'insertion.

“

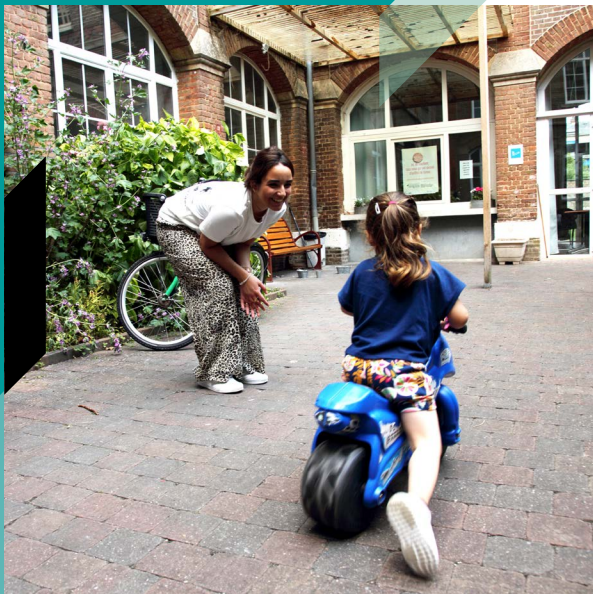
Monsieur E. est accueilli à La Passerelle à la suite d'une sortie de détention, assortie d'un suivi judiciaire par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Ce cadre constitue un levier structurant dans son parcours de réinsertion, en complément de l'accompagnement proposé par la Centre d'hébergement d'urgence.

Confronté à une problématique d'addiction à l'alcool et soumis à une injonction de soins, il a engagé, avec le soutien de l'équipe et des partenaires santé, un suivi auprès de l'association Le Mail.

Une évaluation approfondie a mis en évidence la nécessité d'un hébergement accompagné, afin de soutenir le respect du cadre judiciaire et la continuité de son parcours. Actuellement en attente d'une orientation vers un CHRS, l'accompagnement se poursuit pour maintenir sa mobilisation, favoriser le respect de ses obligations et consolider les bases d'une réinsertion sociale durable.



CHRS THUILLIER



Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de la rue Louis Thuillier, à Amiens, accueille et accompagne des femmes seules, des familles ainsi que des parents isolés avec leurs enfants. Pour certains parents, il permet de renouer les liens parentaux et pouvoir exercer leur droit de garde dans le logement mis à leur disposition, conformément aux décisions de justice. Le centre est également spécialisé dans l'accompagnement de femmes placées sous main de justice.

NOUVEL APPUI POUR L'EMPLOI

À l'instar des autres Centres d'hébergement amiénois de L'Îlot, le CHRS Thuillier a bénéficié du programme « Passerelle vers l'emploi » axé sur l'accompagnement socio-professionnel, financé par le Fonds social européen.

Deux chargés de mission emploi, exclusivement dédiés à cette question, ont soutenu de manière appuyée les travailleurs sociaux. Ils ont reçu 25 personnes préalablement identifiées par ces derniers.

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ AUPRÈS DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Le CHRS Thuillier accompagne des personnes placées sous main de justice dans le cadre de mesures d'aménagement de peine, en lien étroit avec les acteurs judiciaires et pénitentiaires. Cette action s'inscrit pleinement dans le projet associatif, visant à favoriser des parcours d'insertion sécurisés, coordonnés et adaptés à chaque situation.

Un binôme de l'équipe centralise les demandes d'accueil liées aux aménagements de peine et assure le lien avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), renforçant ainsi la coordination avec les acteurs de la justice.

En 2025, ces échanges ont été consolidés par des rencontres régulières avec les équipes des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), permettant d'ajuster les modalités de collaboration et d'améliorer l'accueil des Personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

Le partenariat avec l'Administration pénitentiaire s'est également renforcé, notamment pour l'accueil des femmes en Placement extérieur (PE), avec six personnes accompagnées en 2025, contre trois en 2024.

Le Placement extérieur à domicile (PEAD) a par ailleurs été mis en place grâce à une nouvelle convention. Cette mesure permet à une personne détenue ou condamnée de poursuivre l'exécution de sa peine à domicile, avec un accompagnement socio-éducatif et un suivi régulier. Elle favorise une réinsertion progressive, le maintien des repères sociaux, familiaux et professionnels, ainsi que l'autonomie des bénéficiaires.

En 2025, trois mesures de PEAD ont été accompagnées par le CHRS Thuillier.

« L'Îlot a accepté de m'accompagner dans mon aménagement de peine alors que mon domicile se trouvait éloigné d'Amiens. Pour cela, je les remercie. Toutes les semaines les travailleurs sociaux passaient me voir à mon domicile pour prendre de mes nouvelles et pour échanger. Ce sont deux personnes agréables et

185

PERSONNES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIES
ET ACCOMPAGNÉES

68%

DES PERSONNES ONT PU
RETROUVER UN LOGEMENT
AUTONOME À LEUR SORTIE

4 285

NUITÉES EN DISPOSITIF
D'URGENCE 115

à l'écoute. Le soir, je recevais les appels téléphoniques ou visio de manière aléatoire. Les personnes qui appelaient étaient toujours aimables et gentilles. Bref, je garde un très bon souvenir de mon suivi, c'est une association très sérieuse, et utile aux personnes qui ont besoin de se réinsérer à condition qu'elles respectent le règlement ! », Madame D. en Placement extérieur à domicile (PEAD) auprès du CHRS Thuillier.

Bien que le public justice représente une part limitée des résidents, le CHRS Thuillier confirme sa volonté d'augmenter ces accueils. Un groupe de travail a été engagé dans le cadre du plan stratégique de l'association afin d'en structurer la montée en charge.

Le CHRS dispose de douze places d'hébergement d'urgence (HU), dites mises à l'abri, gérées par le 115. Elles sont principalement réservées aux femmes majeures seules. Le CHRS permet à ces femmes qui sont en situation d'urgence, sans domicile, errant dans les rues, de bénéficier de prestations totalement gratuites et notamment d'un hébergement dans des

logements meublés disposant d'une cuisine et de sanitaires, en colocation de deux à quatre personnes. Le dispositif fournit kits d'hygiène et alimentaires, ainsi que le petit-déjeuner et un plateau-repas chaque soir pour celles qui le souhaitent.

Bien que l'accompagnement soit assuré par les travailleurs sociaux du 115, l'équipe du CHRS Thuillier réalise à l'arrivée de la personne un entretien pour faire le point sur sa situation.

Depuis juillet 2025, les centres d'hébergement accueillant ce public doivent réaliser l'évaluation flash, dans les deux mois après le premier appel de la personne. Celle-ci se fait via le logiciel Système d'information du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SI-SIAO), permettant de recueillir des informations sur la précarité liée au logement et à la santé, et donc d'orienter finement les personnes concernées vers le dispositif le plus adapté à leur situation.

SANTÉ ET ADDICTIONS

Grâce à un partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), deux sessions de bilans de santé ont été organisées en mars et avril 2025, dix résidents du CHRS en ont bénéficié. Pour accompagner les problèmes d'addictions de certaines résidentes, une professionnelle de l'association Le Mail est venue un mardi sur deux pour animer des temps d'échange collectifs.



« Je suis arrivée au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Thuillier il y a plusieurs mois, après avoir vécu pas mal de galères. Avant d'arriver ici, j'avais essayé plusieurs fois de me sortir de la spirale de la dépendance, mais ça n'avait jamais vraiment marché. La drogue, c'était devenu une habitude, une façon de fuir. Je savais que je devais m'en sortir, mais je n'avais jamais trouvé l'aide.

Depuis mon arrivée, j'ai pu commencer un suivi en addictologie, je me suis dit que c'était peut-être encore une de ces tentatives qui allait échouer, comme toutes les autres. Mais là, c'est différent. Dès le début, on m'a écoutée sans jugement. On m'a parlé de mes problèmes, de mes envies, de mes peurs. On m'a fait comprendre que je n'étais pas la seule dans cette difficulté. Ça m'a fait du bien de pouvoir mettre des mots sur ce que je ressentais, et de voir que des gens étaient là pour m'accompagner, sans pression.

Au début, ce n'était pas facile. Il y avait des moments où j'avais envie de tout arrêter. La tentation est très forte. Mais chaque fois que je doute, quelqu'un était là pour me rappeler pourquoi je souhaite arrêter et ça me redonne de la force pour avancer.

Aujourd'hui, je ne suis pas encore guérie, mais je sais que je suis sur la bonne voie. Chaque jour est une victoire. Et même quand c'est dur, je sais que je peux compter sur ceux qui m'entourent. Parce qu'on ne guérit pas seul, on a besoin de personnes qui croient en nous, même quand on ne croit plus en soi. »

Madame V. résidente du CHRS Thuillier



CHRS VAL-DE-MARNE



Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Val-de-Marne accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules, des couples ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Une priorité est donnée à l'accueil de femmes placées sous main de justice, lorsqu'elles sont orientées vers le centre.

ZOOM SUR LE RETOUR VERS L'EMPLOI

À leur arrivée au CHRS, la majorité des personnes accueillies ne disposaient d'aucune ressource, avaient peu ou pas d'expérience professionnelle et étaient éloignées du marché du travail et de la formation, seuls 10 % étaient en emploi. Pour y répondre, une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) est intervenue tout au long de l'année. C'est la CIP au sein de nos Ateliers et chantiers d'insertion, et Ateliers qualification insertion d'Île-de-France, qui a assuré cet accompagnement.

« C'est dans le cadre de mes études en psychologie que

j'ai commencé à m'intéresser au milieu carcéral. Puis j'ai effectué un service civique à la prison de Fleury Mérogis. Cette expérience n'a fait qu'accroître mon intérêt pour l'accompagnement des personnes détenues. Ensuite j'ai travaillé chez France Travail pendant quatre ans, en tant que CIP. Puis, j'ai souhaité offrir mes compétences à des personnes sous main de justice ou sortant de prison. Etudiante, j'avais déjà candidaté pour être bénévole chez L'Îlot aussi j'ai postulé directement le poste que j'occupe aujourd'hui. », Marie, Conseillère en insertion professionnelle.

Vingt et une personnes ont été suivies via cet accompagnement individualisé. Parmi les sorties positives six personnes étaient en CDI, trois en CDD de plus de six mois.

SANTÉ

Une part importante des résidentes a été exposée à des violences (physiques, sexuelles, psychologiques, etc.) aux conséquences durables, notamment sous forme de troubles du stress post-traumatique apparaissant souvent après l'installation au CHRS. Ils se traduisent par une souffrance morale et des complications physiques qui altèrent profondément la vie personnelle, sociale et professionnelle.

En 2025, 27 % des résidentes présentaient des difficultés de santé (pathologies chroniques, troubles psychiques, addictions). Certaines étaient sous curatelle, bénéficiaient d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou étaient soumises à des soins obligatoires.

Pour y répondre, plusieurs partenariats ont été mobilisés : l'Équipe mobile psychiatrie-précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets pour le suivi psychiatrique, le Service de soins infirmiers à domicile pour le suivi médical, les CAARUD et CSAPA pour les conduites addictives.

L'état de santé, physique comme psychique, **influence fortement la durée des séjours et le déroulement des parcours.** Les situations de handicap en sont une illustration : les délais d'instruction des dossiers sont en moyenne de 18 mois, freinent l'accès à des ressources stables, essentielles à la construction de parcours d'insertion durables.

58%

DES PERSONNES ONT PU RETROUVER UN LOGEMENT AUTONOME À LA SORTIE

15%

DES PERSONNES SORTANT DE PRISON OU SOUS MAIN DE JUSTICE

36 ANS

EST LA MOYENNE D'ÂGE DES RÉSIDENTS

L'ACCUEIL DE RÉSIDENTES SOUS MAIN DE JUSTICE

Un accord conclu avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) du Val-de-Marne permet de réserver cinq places au sein du CHRS pour les femmes sous main de justice. Les cinq studios dédiés à cet accueil **sont gérés en lien avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) franciliens**, afin d'accueillir des femmes isolées bénéficiant d'un aménagement de peine.

De surcroît, l'évolution récente de la politique pénale prévoit désormais l'examen systématique de la situation des personnes détenues aux deux tiers de leur peine, en vue d'une éventuelle libération sous

contrainte. Celle-ci implique l'exécution du reliquat de peine sous une forme aménagée (Semi-liberté, Placement extérieur, Détention à domicile sous surveillance électronique, etc.). Dans ce contexte, le recours à des structures d'accueil conventionnées par la Direction de l'administration pénitentiaire, telles que L'Îlot, apparaît indispensable.

En 2025, **trois résidentes ont bénéficié d'un aménagement de peine en Placement extérieur (PE)**, à la suite d'une orientation par les SPIP des établissements pénitentiaires de Réau et de Fresnes. Cela représente 444 journées de prise en charge, soit 62 % des objectifs annuels fixés dans le cadre de la convention avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP).

“

Madame S. est arrivée au CHRS en janvier 2024, dans le cadre d'un placement extérieur, pour achever une peine de dix-sept ans d'incarcération.

À son arrivée, elle ne disposait d'aucune ressource, mais possédait un niveau de formation équivalent au baccalauréat, ce qui lui a permis d'envisager rapidement un projet professionnel structuré. D'autant que pendant sa détention, elle avait déjà engagé des démarches d'insertion, suivi plusieurs formations et acquis des compétences transférables, qui se sont révélées précieuses à son arrivée au CHRS. Dès son intégration, Madame S. a démontré une capacité à se structurer et à planifier son parcours professionnel. Elle a travaillé avec la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) du centre pour identifier les secteurs et les structures susceptibles d'accueillir des personnes sous main de justice, comprendre les exigences des employeurs et préparer ses candidatures de manière ciblée.

Son intérêt pour l'accompagnement et la transmission l'a naturellement orientée vers le métier de Conseillère en insertion professionnelle (CIP). Elle a compris que son vécu pouvait devenir un outil professionnel, en particulier dans une posture de pair aideance, permettant de créer un lien avec des publics souvent éloignés de l'emploi et confrontés à des situations similaires aux siennes. La CIP du CHRS l'a accompagnée dans la recherche de structures capables de combiner formation et expérience pratique, et Madame S. a déposé plusieurs candidatures ciblées, en mettant en avant son expérience, sa capacité d'adaptation et sa connaissance des contraintes spécifiques aux personnes sous main de justice.

L'une de ses candidatures a été retenue pour un poste en alternance, offrant une double dimension : appliquer les contenus théoriques de la formation et mobiliser son expérience personnelle dans un rôle de soutien aux bénéficiaires. Cette position lui permet de développer ses compétences professionnelles, de gérer des situations réelles d'accompagnement, de renforcer ses capacités relationnelles et d'apprendre à maintenir la distance professionnelle nécessaire, tout en valorisant son vécu comme levier pédagogique.

À l'issue de cette alternance, un CDI lui sera proposé, ouvrant une perspective d'insertion durable, à la fois professionnelle et citoyenne, coïncidant avec la fin de son placement extérieur en janvier 2026. Son parcours illustre la manière dont un accompagnement individualisé, combiné à l'engagement personnel et à la valorisation des compétences acquises, peut permettre à une personne ayant traversé des situations complexes de retrouver sa place dans la vie active et de contribuer à la société dans un rôle à forte utilité sociale.



L'HÉBERGEMENT DANS LE VAR



Initialement dédiée à la réinsertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, notamment celles sortant de prison ou encore sous main de justice, l'antenne varoise de L'Îlot a élargi, depuis 2024, son champ d'intervention à la question de l'hébergement. Cette dynamique s'est poursuivie en 2025 à travers le déploiement de plusieurs dispositifs.

UN DISPOSITIF POUR LES FAMILLES AVEC JEUNES ENFANTS

En partenariat avec le Conseil départemental du Var, L'Îlot a mis en place un **dispositif expérimental d'Intermédiation locative (IML) à destination de familles**, prioritairement celles avec un enfant de moins de quatre ans, jusque-là hébergées à l'hôtel. L'Îlot intervient sur le volet locatif et propose neuf appartements de type T1/T1 bis (environ 25 m²).

Depuis le lancement, vingt et une familles ont accédé à un logement, dont treize à une solution durable ou autonome. Le passage d'un hébergement hôtelier à un logement stabilisé permet de mieux accompagner l'accès aux droits, l'insertion professionnelle et la construction d'un projet de vie. Il offre également un cadre rassurant, favorable au développement des jeunes enfants.

Cette action a permis de renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire, notamment avec les services du Département, les équipes de l'association En Chemin, l'accueil de jour de Domensa et plusieurs partenaires institutionnels. Le dispositif favorise une sortie progressive des situations d'urgence tout en sécurisant les parcours résidentiels des familles les plus vulnérables. Les résultats observés confirment l'intérêt de cette approche fondée sur l'accès rapide à un logement et un accompagnement socio-éducatif adapté aux besoins des ménages.

PLAN LOGEMENT D'ABORD 2, UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES

Dans le cadre du Plan logement d'abord 2 (LDA 2), l'antenne de L'Îlot dans le Var accueille dans des logements en Intermédiation locative (IML) **des jeunes de moins de 30 ans, identifiés comme publics prioritaires du dispositif par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'Aide sociale à l'enfance (ASE), etc.**

Un accompagnement global renforcé, d'une durée d'environ douze mois, leur est proposé. **Six logements ont ainsi été mobilisés sur plusieurs communes du territoire, en partenariat avec des bailleurs sociaux.**

Ce dispositif associe la sécurisation du logement, un accompagnement vers l'emploi, l'accès aux soins, l'ouverture des droits et la gestion budgétaire. **Les premiers résultats confirment que la stabilité résidentielle constitue un levier déterminant pour l'autonomie et la prévention des ruptures de parcours.**

Au-delà de l'accès au logement, l'accompagnement vise à soutenir les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel. La présence d'un référent de parcours facilite la coordination avec les partenaires de l'insertion, de la santé et de l'emploi, tout en assurant un suivi individualisé. Les premières mises en logement montrent une meilleure adhésion aux démarches administratives, une reprise des parcours de formation ou d'insertion professionnelle et un renforcement de la capacité des jeunes à se projeter dans l'avenir.

Le volet emploi de l'antenne de L'Îlot dans le Var est développé aux pages 26-27 et 30-31.

21

FAMILLES ONT PU BÉNÉFICIER
DU PROGRAMME EXPÉRIMENTAL
D'INTERMÉDIATION LOCATIVE

62%

DES FAMILLES SONT SORTIES
AVEC UN HÉBERGEMENT
DURABLE OU UN LOGEMENT
AUTONOME

7

JEUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS
SUR LE DISPOSITIF D'IML DANS
LE CADRE DU PLAN LOGEMENT
D'ABORD 2 (LDA 2)

CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ



Jusqu'à présent L'Îlot accompagnait quasi-exclusivement un public majeur. Dans la continuité de son engagement auprès des publics placés sous main de justice, l'association élargit aujourd'hui son champ d'action aux mineurs avec la reprise d'un Centre éducatif renforcé (CER) situé à Argenteuil. Celui-ci accueille en internat six jeunes âgés de 16 à 18 ans pour une durée de trois mois, renouvelables, pouvant aller jusqu'à six mois.

CADRE LÉGAL ET MISSIONS DU CER

Le Centre éducatif renforcé (CER) est un dispositif de placement judiciaire relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il accueille des adolescents en situation de délinquance, sur décision du juge des enfants ou du juge d'instruction, dans le cadre d'un accompagnement éducatif intensif.

Les phases de la prise en charge s'organisent autour de trois étapes. La **phase de rupture** constitue un temps où, éloignés de leur environnement habituel, les jeunes sont amenés à réfléchir aux actes commis. Cette étape vise à leur faire comprendre les raisons de leur placement et à initier un travail sur leur rapport à l'autorité ainsi que sur eux-mêmes. Elle représente le point de départ d'une réflexion sur l'image de soi et sur les perspectives d'évolution. La **phase de remobilisation** prolonge ensuite

ce travail en mobilisant les jeunes à travers des activités variées telles que les tâches de la vie quotidienne, les activités sportives ou les chantiers éducatifs. C'est également à ce stade que débute la construction du projet professionnel, grâce à des stages de découverte et à des mises en situation. En 2025, 30 % des jeunes ont réalisé un stage et 50 % ont pu formaliser un projet professionnel. Enfin, la **construction du projet de sortie** occupe les dernières semaines consacrées à la définition d'une orientation adaptée, qui est ensuite présentée au magistrat lors de l'audience de fin de placement.

Chaque jeune bénéficie d'un **projet éducatif individualisé avec des objectifs personnalisés définis avec la PJJ, sa famille ou ses représentants légaux**. Cela s'inscrit dans un cadre structurant, où le quotidien est rythmé par des règles claires telles que les horaires, la participation aux tâches collectives, les obligations et un système de sanctions graduées, favorisant la reprise de repères.

Le suivi est assuré par une **équipe pluridisciplinaire** composée d'éducateurs, d'une psychologue, d'une conseillère en insertion professionnelle, d'un agent de maintenance, d'une maîtresse de maison, ainsi que d'un chef de service et d'un directeur. Les journées sont également organisées autour d'actions éducatives variées : des ateliers de sport, de code de la route, de numérique, d'alimentation, d'écriture, des groupes d'expression, ainsi que des séjours et des chantiers éducatifs.

En 2025, quatre séjours ont été organisés et **71 % des jeunes ont participé à au moins un séjour ou chantier**. Enfin, lorsque cela est possible, un travail est engagé avec les familles afin de renforcer les liens, soutenir la parentalité et restaurer ou consolider des relations souvent fragilisées. Ainsi **55 entretiens familiaux et visites à domicile ont eu lieu**.

Un suivi global de la santé est mis en place dès l'admission afin d'identifier les besoins. 86 % des jeunes en ont bénéficié, et près de 30 % ont engagé un parcours de soins. Un suivi psychologique est systématiquement proposé à l'arrivée, puis adapté aux besoins du jeune.

De surcroît, les problématiques d'addiction sont fréquentes, notamment avec l'augmentation de la consommation de PTC*. Des actions de sensibilisation ont été menées et 43 % des jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en addictologie, en lien avec l'hôpital Ferdinand Widal.

*Le PTC, ou "Pète ton crâne", est un cannabinoïde de synthèse, extrêmement puissant, aux effets plus intenses et imprévisibles que le cannabis.

21

MINEURS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS AU CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

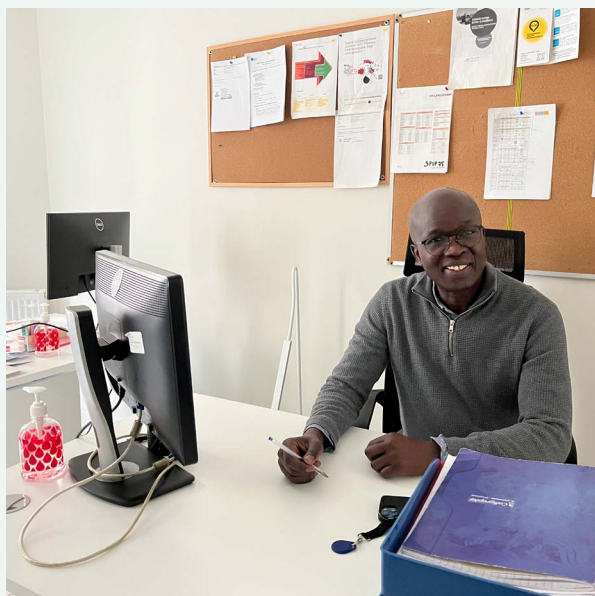
62%

DES MINEURS SONT RETOURNÉS EN FAMILLE À L'ISSUE DU PLACEMENT

50%

ONT PU FORMALISER UN PROJET PROFESSIONNEL

L'emploi constitue un pilier essentiel de la réinsertion. Il conditionne l'accès et le maintien dans un logement autonome, favorise la reconstruction du lien avec la société, redonne un cadre structurant au quotidien et permet de retrouver une place dans la vie collective. À l'inverse, l'absence d'emploi augmente fortement le risque de récidive.



LA PRISON, UN FACTEUR DE RUPTURE DANS LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Selon des données publiées par la direction de l'Administration pénitentiaire, « plus de la moitié des personnes détenues se situent au mieux à un niveau de fin d'études primaires et ne disposent pas de réelle qualification professionnelle. Le taux d'illectronisme de la population détenue est d'environ 10,5 %. Il est supérieur à la moyenne nationale »*.

Les personnes sortent ainsi de prison avec un niveau de formation inférieur à celui de la population générale, ce qui constitue un frein majeur à leur insertion professionnelle.

L'interdiction d'accès à internet en prison **renforce encore ce décalage**, car elle empêche la personne détenue d'initier avant sa sortie toutes démarches en ligne y compris celles pour retrouver un emploi. À cela s'ajoute souvent une situation d'illectronisme** qui – une fois la personne libérée – complique fortement les démarches, d'autant que la plupart d'entre elles ne se font plus que via internet. « **82 % des démarches administratives sont réalisées en ligne chaque année.** [...] Ce taux en hausse continue résulte des réformes

successives des services publics, à compter des années 1990, pour tendre vers le « tout-numérique ». La dématérialisation s'impose désormais pour un grand nombre de démarches. »***

Fort de ce constat, L'Îlot a mis en place à l'arrivée de chaque personne accompagnée, une évaluation des savoirs de base. Cette évaluation porte sur la lecture, l'écriture, des notions de mathématiques et l'usage du numérique. Cela permet de visualiser avec finesse les carences et les compétences. Lorsque cela est nécessaire, des actions de remise à niveau sont proposées : cours de Français langue étrangère (FLE), initiation au numérique, accompagnement dans les démarches administratives, etc.

Cette étape constitue un préalable indispensable : sans ces compétences de base, l'accès à l'emploi reste, pour beaucoup, difficilement envisageable.

UN PROJET ADAPTÉ À CHAQUE PARCOURS

Sur le plan professionnel, L'Îlot offre plusieurs dispositifs pour **s'adapter aux besoins, aux compétences et aux aspirations de chaque personne.**

- **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, qui apprennent un métier tout en travaillant (restauration, mécanique, carrosserie, codage, maraîchage, recyclage textile, prévention incendie, entretiens des espaces verts), grâce au compagnonnage prodigué par un Encadrant technique d'insertion (ETI) spécialisé dans l'enseignement pour personnes très éloignées de l'emploi.
- **Ateliers qualification insertion (AQI)**, qui délivrent en neuf mois de formation qualifiante un diplôme d'employé polyvalent de restauration, titre professionnel reconnu par l'État.
- **Programmes d'accompagnements socio-professionnel et dispositifs de préparation à l'entrée ou au retour sur le marché du travail**, qui permettent d'élaborer de manière personnalisée un projet professionnel, avec l'appui d'un Conseiller en insertion professionnelle (CIP) ou un Chargé de mission emploi de L'Îlot.
- **Travaux d'intérêt général (TIG) pédagogiques**, qui visent la réinsertion professionnelle et sociale des personnes sous main de justice à travers une mise en activité encadrée.

* www.justice.gouv.fr

** L'illectronisme, ou « illettrisme numérique », désigne l'incapacité d'un adulte à utiliser les outils numériques courants de manière autonome dans la vie quotidienne.

*** « Dématérialisation des services publics » : le Sénat alerte contre l'exclusion persistante d'une partie des citoyens, www.publicsenat.fr

Vous êtes là pour qu'on réussisse. Grâce à vous, on a le diplôme.

Monsieur J., salarié des Ateliers qualification insertion de Paris



ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION



Informatique



Textile



Restauration



Mécanique



Prévention des risques incendies



Maraîchage

PROGRAMMES DE RETOUR VERS L'EMPLOI



Accompagnement socio-professionnel



TIG pédagogiques

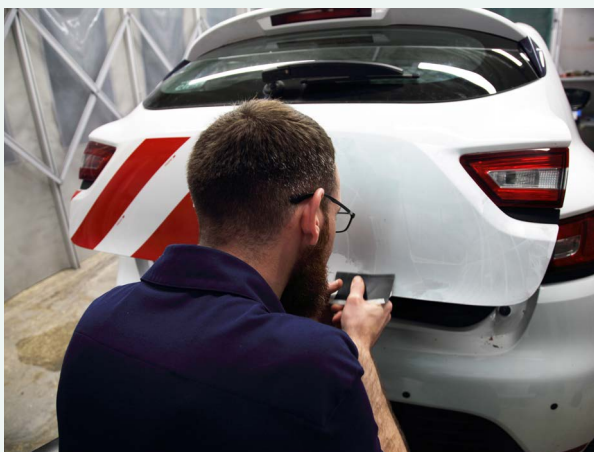
Lieux
Durée moyenne de l'accompagnement
Nombre de bénéficiaires
Sortie dynamique*
Âge moyen
Personnes sous main de justice

Île-de-France, Hauts-de-France, Var
8 mois
201 salariés en insertion
55 %
38
71 %

Île-de-France, Hauts-de-France, Var
4 mois
612 personnes accompagnées
56 %
34
82 %

* Emploi ou formation qualifiante

Les Ateliers de L'Îlot emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle des personnes sous main de justice ou confrontées au chômage de longue durée. Fragilisées mais engagées dans une démarche volontaire, ces personnes bénéficient d'un encadrement professionnel qui leur permet d'acquérir des compétences, de retrouver des repères et de se réinscrire progressivement dans le monde du travail et dans la société.



AUTO BLEUE À AMIENS

À Montières, l'atelier mécanique dispose également d'un atelier carrosserie. Cet Atelier et chantier d'insertion (ACI) qui a connu un début très positif s'est rapidement créé une solide réputation de sérieux et de qualité. Des passionnés de voitures font désormais appel à cette équipe pour des réparations, voire même des restaurations complètes.

En 2025, Auto Bleue a accompagné huit agents polyvalents en mécanique, trois agents de nettoyage de véhicules et trois aides-carrossiers.

“

L'Îlot ne m'a pas seulement formé à la carrosserie, ils m'ont aussi aidé à préparer mon insertion professionnelle. [...] Aujourd'hui, je souhaite intégrer un garage et travailler comme carrossier. J'aimerais continuer à développer mes compétences et, si nécessaire, passer une certification pour valider mon savoir-faire.

Nathan
Atelier et chantier d'insertion Auto Bleue



AGR'ÎLOT DANS LA SOMME

Agr'Îlot forme aux différents métiers du maraîchage, un secteur porteur. Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement leur permettant de développer des compétences, de gagner en autonomie et de s'adapter aux exigences du travail agricole. Certains accèdent à des certifications (machinisme agricole, logistique), d'autres acquièrent les compétences essentielles d'ouvrier agricole. Une expérience en endiverie constitue un atout significatif, valorisant leur engagement auprès des employeurs.

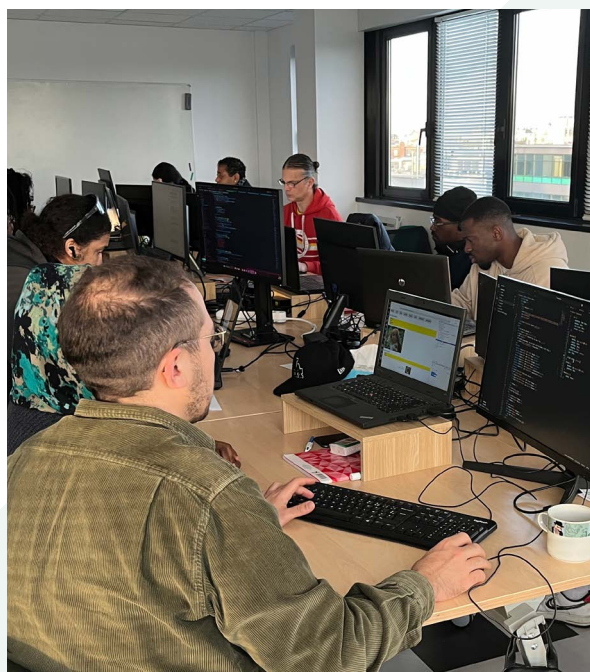
En 2025, l'Atelier et chantier d'insertion Agr'Îlot a accompagné dix-neuf ouvriers agricoles.



ETAP'WEB À AUBERVILLIERS

En 2025, Etap'Web a accueilli quinze personnes pour une durée de 8 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois, sur une base hebdomadaire de 26 heures. Après l'acquisition des fondamentaux, les participants ont réalisé des prestations pour des clients (entreprises, associations et institutions), incluant la création, la refonte et la maintenance de sites Web.

L'année a été marquée par une évolution de l'offre, avec la réflexion autour d'un parcours permettant la préparation d'une certification en développement Web front-end. L'accompagnement socio-professionnel a également été renforcé, avec de nouveaux outils de suivi et un encouragement accru à multiplier les entretiens avec des professionnels, les immersions en entreprise et l'ensemble des démarches favorisant une meilleure connaissance du secteur et des métiers.





L'ÎLOT GOURMAND À AMIENS

À la fois cuisine centrale et restaurant, L'Îlot Gourmand accueille des personnes salariées en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) qui sont soit en Atelier et chantier d'insertion (ACI) soit en Atelier qualification insertion (AQI) (voir p. 28). Ces dispositifs permettent de découvrir et d'expérimenter les différents métiers de la restauration.

En 2025, **41 personnes ont été accompagnées**. Elles ont eu l'opportunité de démontrer la qualité de leurs compétences, en octobre, en assurant le cocktail de l'inauguration du nouvel Espace Beauté & Bien-Être à Montières né de l'initiative de Passerelles vers l'emploi 80, du Groupe L'Oréal et de la Fondation L'Oréal, en partenariat avec Emmaüs Solidarité et la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France. Une prestation saluée par les convives et les organisateurs.



VALOR'ÎLOT À BEAUVAIS

Cet Atelier et chantier d'insertion, spécialisé dans la valorisation et le recyclage d'articles textiles, est implanté au sein du Centre pénitentiaire (CP) de Beauvais. Il offre aux personnes détenues une opportunité concrète de se projeter dans l'avenir : percevoir un salaire, rompre avec l'isolement, acquérir des compétences et bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif.

Le 12 juin 2025, un job dating organisé au sein de l'établissement a permis la rencontre entre entreprises locales et personnes détenues préparant leur sortie. Très bien accueilli par les recruteurs, l'évènement a contribué à lever les préjugés sur le milieu carcéral, avec 100 % des entreprises participantes prêtes à renouveler l'expérience.



ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DANS LE VAR

Cet Atelier et chantier d'insertion (ACI) s'adresse à des personnes détenues au Centre pénitentiaire (CP) de Toulon-La Farlède, bénéficiant d'un Placement extérieur (PE) au sein de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS). Les participants, salariés en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), sont formés à des activités variées : prévention des risques naturels, entretien des espaces, travaux de maçonnerie et bâtiment.

L'accompagnement, réalisé en lien étroit avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), porte à la fois sur l'accès à l'emploi, le logement et la santé. Il peut se poursuivre jusqu'à trois mois après la fin du contrat afin de sécuriser la sortie et de favoriser une insertion durable.



55%
des personnes
ayant quitté les
Ateliers et chantiers
d'insertion, **ont**
trouvé soit un emploi
soit une formation



Après une longue période de détention, Réda a intégré les Ateliers qualification insertion de Paris, dont il est sorti diplômé en octobre 2025. Aujourd'hui Réda est en emploi et s'épanouit dans une vie stable.

Quelles compétences aviez-vous avant L'Îlot, et qu'avez-vous acquis depuis votre intégration ?

En détention, j'avais déjà travaillé en cuisine, plutôt orientée « gastronomique ». Ici, je me suis ouvert à la restauration collective. J'ai appris à m'adapter à différentes équipes et méthodes de travail. D'un point de vue technique, j'ai énormément progressé : modes de cuisson, conservation, mais aussi les normes HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques). Depuis mon arrivée, j'ai effectué deux stages de six semaines, ce qui m'a permis d'acquérir une solide expérience pratique.

Quels obstacles avez-vous réussi à surmonter grâce à l'équipe de L'Îlot ?

Travailler en groupe n'est jamais simple : chacun a sa personnalité et sa manière de faire. Mais cette mixité - hommes, femmes, personnes au RSA, anciens détenus - est extrêmement enrichissante. Cela m'a permis de me confronter à différents profils et de mieux comprendre les autres.

Quels sont vos projets pour l'avenir, et quel rôle L'Îlot y joue-t-il ?

Je vais travailler en cuisine tout en poursuivant mon rêve de devenir coach sportif. C'est un projet sur lequel je suis aussi épaulé par l'équipe des Ateliers. Sans L'Îlot, je n'aurais pas pu me projeter ainsi. Après 19 ans de détention, leur soutien a été essentiel, psychologiquement surtout. J'ai aujourd'hui 40 ans, et ça m'a beaucoup aidé d'avoir des personnes qui croient en moi, sans jugement, avec beaucoup de bienveillance. Ça m'a donné un réseau, une première expérience, et un cadre. La rigueur des cours et des stages m'a aidé à structurer ma sortie, je sais que je vais me réinsérer et que le passé c'est le passé.

Je tiens à remercier l'association et toutes les personnes qui la font vivre. L'accueil, le cadre et l'humanité offerts sont essentiels : ils donnent une véritable seconde chance. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, et cela a été précieux pour moi.



Les Ateliers qualification insertion ont le statut d'Ateliers et chantiers d'insertion et sont reconnus par les pouvoirs publics comme des Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Ils permettent l'obtention d'un titre professionnel d'employé polyvalent de restauration, reconnu par l'État, constituant un véritable levier pour accéder à l'emploi et s'inscrire durablement dans le monde du travail.

PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL ET TIG PÉDAGOGIQUES

Déployés depuis deux ans au sein de L'Îlot, les programmes d'accompagnement socio-professionnel et les TIG pédagogiques, complètent les Ateliers et chantiers d'insertion. Ils se distinguent par des formats plus courts et plus souples, permettant une mobilisation rapide des personnes accompagnées et une réponse adaptée à des situations diverses et variées.



LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Les programmes d'accompagnement socio-professionnel sont déployés dans les trois régions où L'Îlot est implantée. Malgré des modalités différentes selon les territoires et les financeurs, ils poursuivent un objectif commun : favoriser le retour à l'emploi en accompagnant la **construction d'un projet professionnel réaliste, adapté aux aspirations et aux compétences de chacun**, tout en levant les freins périphériques à l'insertion propres à chaque personne.

En Île-de-France, l'accompagnement débute par un diagnostic, réalisé dans les locaux de l'association ou lors de permanences et parloirs en quartiers pénitentiaires en amont d'une sortie prochaine de détention. Il permet d'identifier les principaux freins et d'initier des démarches essentielles telles que l'ouverture des droits, la régularisation administrative ou l'orientation vers un partenaire de santé.

L'accompagnement professionnel comprend :

- l'analyse et la valorisation des expériences (professionnelles, personnelles ou acquises en détention) ;
- la sensibilisation aux opportunités d'emploi et de formation ;
- la construction d'outils de candidature (CV, lettres de motivation) ;
- la découverte des secteurs en tension, les visites d'entreprises et la participation à des forums ;
- l'accompagnement aux candidatures et à la préparation d'entretiens.

À cela s'ajoutent de nombreuses sorties culturelles pour favoriser la reconstruction du lien avec la société.

En 2025, plus de 500 personnes ont bénéficié de ces programmes d'accompagnement socio-professionnel en Île-de-France.

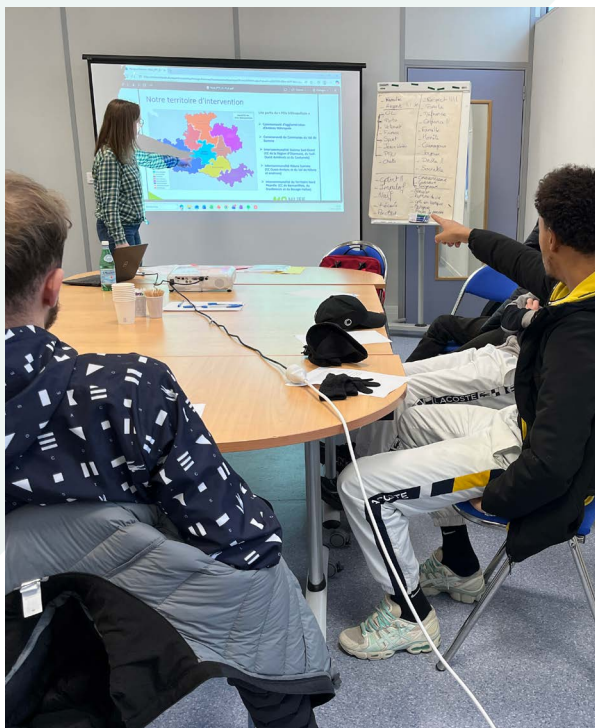
Forte de son expérience en Île-de-France, L'Îlot a été lauréate à partir de 2025 du dispositif **Offre de repérage et de remobilisation (O2R) dans les Hauts-de-France**. L'action vise à repérer et remobiliser des personnes en situation de vulnérabilité, notamment sous main de justice, sur les territoires de Doullens et Flixecourt. Cette action de proximité a permis d'accompagner vingt-six personnes sous main de justice.

Dans le Var, 138 personnes ont été repérées ou accompagnées en 2025. Parmi elles, 98 ont bénéficié d'un accompagnement (71 %) et 40 ont été repérées sans accompagnement immédiat (29 %). Ces écarts s'expliquent notamment par des accompagnements différés après la sortie de détention et par des situations de grande précarité rendant le suivi complexe. Le public issu de la justice représente 50 % des personnes accompagnées et 97 % des personnes repérées. Cela traduit le fait que la majorité de ces dernières sont identifiées durant leur détention. Au total 70 % des 138 personnes relèvent du public justice.



LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Travail d'intérêt général (TIG) est **une mesure pénale alternative à l'incarcération** consistant à effectuer des heures de travail non rémunéré au sein d'une structure à but non lucratif.



LE TIG CLASSIQUE

L'Îlot, en tant qu'association, reçoit donc au sein de ses différents dispositifs, des TIGistes afin qu'ils y effectuent de façon « classique » leur condamnation. Le processus d'accueil débute par une présentation de la situation de la personne par le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), suivie d'un entretien individuel permettant de définir les modalités d'accueil, les missions confiées et les contraintes éventuelles (emploi, situation familiale).

À titre d'exemple, le CHRS Thuillier, en partenariat étroit avec le SPIP de la Somme, accueille régulièrement des personnes dans ce cadre. En 2025, **cinq personnes y ont réalisé un total de 161 heures de TIG**. Les missions sont encadrées par les agents de maintenance ou d'entretien, en lien avec un travailleur social, garantissant le suivi et le lien avec le CPIP.

LES TIG PÉDAGOGIQUES

En parallèle, afin de **transformer cette peine en outil de réinsertion sociale et professionnelle**, L'Îlot a conçu le parcours TIG pédagogique, où la personne condamnée consacre les heures de son TIG à une remobilisation vers l'emploi. Ce dispositif permet de travailler sur le projet professionnel de chacun et de

favoriser son insertion dans le monde du travail. **Être en emploi constitue en effet un facteur essentiel de prévention de la récidive et un enjeu pour l'ensemble de la société.**

Lancé en 2023, ce dispositif est en plein développement, avec des sessions en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans le Var.

Le parcours type d'un TIG pédagogique se compose :

- d'un module collectif de quatre jours (projet professionnel, compétences, codes de l'entreprise, techniques de recherche d'emploi) ;
- de deux heures d'entretien individuel ;
- d'une ou plusieurs immersions dans des structures d'accueil validées par le Service pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP) ;
- d'un accompagnement volontaire, pouvant aller jusqu'à six mois.

Le TIG pédagogique constitue **un levier efficace de remobilisation vers l'emploi** : de nombreux participants se sentent mieux préparés à intégrer le monde du travail. Les immersions en entreprises, qui succèdent au module pédagogique, jouent un rôle clé dans leur parcours et favorisent la découverte du milieu professionnel.

Les résultats de l'étude d'impact menée en 2025 confirment ces effets : **88 % des participants déclarent mieux savoir où et comment chercher un emploi**, 85 % mieux comprendre les codes de l'entreprise et 74 % se sentir plus confiants dans leur recherche.

Grâce à la mobilisation des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et des Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), **douze sessions ont été organisées en 2025 dans sept départements franciliens, réunissant 87 TIGistes**. Dans les Hauts-de-France une session a été menée auprès de six participants, tandis que quatre personnes ont été accompagnées dans le Var.

Les retours des personnes accompagnées mettent en avant la qualité du lien créé avec le Conseiller en insertion professionnelle, fondé sur l'écoute et la confiance, ainsi que l'utilité du dispositif pour construire un projet professionnel et se remobiliser.

« On a créé ce lien grâce à la confiance et à l'écoute que vous avez pu m'apporter, autant pour le travail que pour le personnel. Le TIG pédagogique, pour les jeunes en difficultés et souvent immature, ça peut nous aider à trouver une voie professionnelle, nous canaliser et grandir en maturité. On a une 2ème chance. », Apolline, 27 ans, accompagnée par l'antenne de L'Îlot dans le Var dans le cadre d'un TIG pédagogique, puis en accompagnement renforcé vers l'emploi.

La majorité des personnes accompagnées par L'Îlot, qu'il s'agisse de personnes sortant de prison, placées sous main de justice ou en situation de grande précarité, présentent des besoins importants en matière d'accès aux soins. Les parcours d'errance ou d'incarcération sans réel suivi médical génèrent le plus souvent des pathologies somatiques, des fragilités psychologiques et des conduites addictives qui nécessitent un accompagnement sur-mesure qui s'inscrit dans le temps long.

Pour répondre à ces enjeux, en complément de nombreux partenariats, L'Îlot a mis en place ses propres dispositifs d'accompagnement au soin :

- **les Lits halte soins santé (LHSS) résidentiels**, installés au sein des CHRS Les Augustins (hommes) Thuillier (femmes) ;
- **les Lits halte soins santé (LHSS) mobiles**, qui répondent à une logique d'aller-vers le public en situation de grande précarité dans la Somme.

LE DISPOSITIF LHSS RÉSIDENTIELS

Ce dispositif permet d'accueillir des personnes sans abri afin qu'elles puissent recevoir des soins, comme ceux administrés à domicile. Il répond au besoin de suivi médical pour les personnes dont l'état de santé n'est pas compatible avec la vie à la rue, sans pour autant nécessiter une hospitalisation. C'est également l'occasion d'utiliser ce temps de soins pour proposer un accompagnement social, par exemple dans une démarche d'accès à un hébergement ou d'accès aux droits.

Ce dispositif, répond à un besoin réel du territoire. En 2025 le nombre de sollicitations a continué de croître avec soixante demandes, soit **15 % de plus qu'en 2024 et 39 % de plus qu'en 2023**.

En 2025, 41 personnes sont sorties du dispositif LHSS résidentiels, 100 % avaient une couverture sociale actualisée, 62 % avaient des ressources stabilisées et 77 % ont pu être orientées vers un établissement de santé, un logement ou un hébergement adapté.

LE DISPOSITIF LHSS MOBILES

Les LHSS mobiles interviennent directement auprès des personnes en grande précarité ayant renoncé aux soins en proposant un accompagnement médico-social et psychologique au sein du lieu de vie des personnes accompagnées (rue, squats, foyers, centres d'hébergement, etc.)

Pour sa troisième année d'existence, le dispositif est désormais bien identifié sur le territoire, avec



Les LHSS résidentiels répondent également aux besoins de certaines personnes sortant de prison, notamment lorsque des soins ont été initiés en détention et nécessitent une continuité une fois à l'extérieur.

une activité dépassant les prévisions initiales. Cette dynamique s'appuie sur **une équipe professionnelle pluridisciplinaire** (responsable, médecin, infirmiers, médiatrice en santé) et **des collaborations solides avec d'autres établissements de l'association ou de partenaires** (permanences hebdomadaires à notre CHU La Passerelle et à l'association AGENA, coordination bimensuelle avec l'Équipe spécialisée soins infirmiers précarité (ESSIP) et Mobi-soins). Les liens étroits avec les services mobiles du territoire (Equipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux Soins (EMPPAS) ou les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI)) renforcent cette organisation.

Avec l'expérience, les critères d'admission se sont affinés et les demandes sont traitées dans des délais plus courts, avec un premier accueil en moyenne sous deux à trois jours après l'orientation. En 2025, **le dispositif a ainsi dépassé ses objectifs, avec 163 personnes suivies et présente la file active la plus importante des Hauts-de-France**.

PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES ACCUEILLIES

La protection juridique constitue un élément clé de l'accompagnement en LHSS, nécessitant une étroite collaboration avec les tuteurs et curateurs, compte tenu de la vulnérabilité des personnes suivies. La complexité des démarches administratives peut rendre l'accès aux soins difficile, voire secondaire. Les LHSS, résidentiels comme mobiles, accompagnent donc activement la résolution durable de ces situations.

En 2025, parmi les 41 personnes accueillies en LHSS résidentiels, trois demandes de mesure de protection ont été initiées par l'équipe durant le séjour, tandis que 11 personnes suivies par les LHSS mobiles bénéficiaient déjà de protection, de type curatelle.

41

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
PAR LES LHSS RÉSIDENTIELS

163

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
PAR LES LHSS MOBILES



“

Orienté par l'équipe des LHSS mobiles qui l'accompagnait, Monsieur P., 23 ans, a été pris en charge par les LHSS résidentiels fin 2024.

Il vivait jusqu'alors chez son père, dans un mobil-home.

Diagnostiqué pour une pathologie pulmonaire, cet hébergement précaire ne permettait pas la poursuite des soins et bilans nécessaires à une inscription au fichier national des greffes. Monsieur P. nécessitait un suivi régulier au Centre hospitalier universitaire d'Amiens et dans deux centres hospitaliers en région parisienne. L'accompagnement en LHSS résidentiels a permis de réaliser des bilans pré-greffe, la mise en place et le suivi de son traitement, ainsi que la coordination de divers examens spécialisés.

De surcroît, l'accompagnement social par l'équipe des LHSS résidentiels a permis à Monsieur P. l'ouverture de ses droits. Sa

situation administrative a été réévaluée et régularisée dans sa globalité. Il a pu être reconnu bénéficiaire de l'Allocation pour adulte handicapé (AAH).

Grâce à l'ouverture de ces droits, Monsieur P. a pu accéder à un logement autonome, ce qui a permis sa sortie du dispositif fin juillet 2025. À sa demande, cette étape a été préparée et accompagnée par l'équipe des LHSS en coordination avec les services hospitaliers et l'assistante sociale de secteur. Le relais avec les LHSS mobiles a également été mis en place afin de sécuriser son entrée dans le logement.

Six mois après sa sortie, le maintien en logement est stabilisé. Monsieur P. s'y sent bien et conserve des liens familiaux avec son père et l'un de ses frères. Il a aujourd'hui acquis une autonomie suffisante et connaît les interlocuteurs à mobiliser en cas de besoin. Enfin, son inscription au fichier national en vue d'une greffe a été validée.

L'Îlot est pilotée par un Conseil d'administration (CA) composé de onze membres, élus pour un mandat de trois ans. Le CA se réunit au moins quatre fois par an pour valider le budget, approuver les comptes et élire le Bureau à l'issue de l'Assemblée générale. Ce dernier, issu du CA, est actuellement composé de cinq membres qui se réunissent mensuellement.

Pour accomplir ses missions avec efficacité, L'Îlot s'appuie sur une richesse essentielle : la complémentarité de ses équipes pluridisciplinaires. Chaque compétence, chaque expertise s'articule pour construire un accompagnement global, sur mesure, véritable levier de réinsertion durable.

Responsables d'ateliers et chantiers d'insertion, professionnels de l'accompagnement vers l'emploi, conseillers en insertion, chargés de mission, encadrants techniques, responsables d'établissements médico-sociaux, chefs de service, travailleurs sociaux, coordinateurs, agents d'accueil, surveillants de nuit, agents d'entretien, chargés de développement commercial, assistante de direction, comptable, cuisiniers, chefs de projet, médiatrice en santé, personnels médicaux - médecins, infirmiers - ainsi que directeur de territoire Hauts-de-France et directrice d'antenne du Var : toutes et tous unissent leurs savoir-faire pour agir concrètement et transformer les parcours de vie.

Son siège est piloté par un directeur général et regroupe les fonctions supports (ressources humaines, comptabilité et contrôle de gestion, collecte de fonds et communication, mécénat et financements publics, qualité, informatique, assistanat de direction et services généraux).

11

ADMINISTRATRICES
ET ADMINISTRATEURS

240

SALARIÉS DONT 87 SALARIÉS
EN INSERTION

198

MEMBRES DE
L'ASSOCIATION



Mon engagement en tant qu'administratrice bénévole de L'Îlot est né avant tout d'une amitié : l'envie de s'impliquer avec trois amis toulonnais dans la création d'une antenne de L'Îlot dans le Var.

C'est ainsi qu'a commencé mon engagement durable pour L'Îlot, dans la confiance et le partage.

Être administratrice est, selon moi, mettre son savoir-faire au service d'un projet collectif, soutenir et faire vivre les valeurs de l'association que l'on partage. J'ai trouvé l'essentiel de ces valeurs au sein de L'Îlot :

- insertion des personnes en difficulté, qui traversent des périodes plus difficiles ;
- respect de la personne accompagnée avec ses différences, ses fragilités ;
- espoir.

La force de l'action associative repose sur l'engagement de chacun : une responsabilité parfois discrète, mais essentielle au service de l'efficacité collective.

Être bénévole est pour moi une manière concrète de participer à la vie collective. Chacun apportant une petite pierre à l'édifice associatif.

J'ai toujours été sensible aux parcours d'insertion où chacun arrive avec son histoire, ses blessures, ses rêves ; les échanges sont au cœur de mes engagements pour reconnaître les capacités, les richesses de chacun.

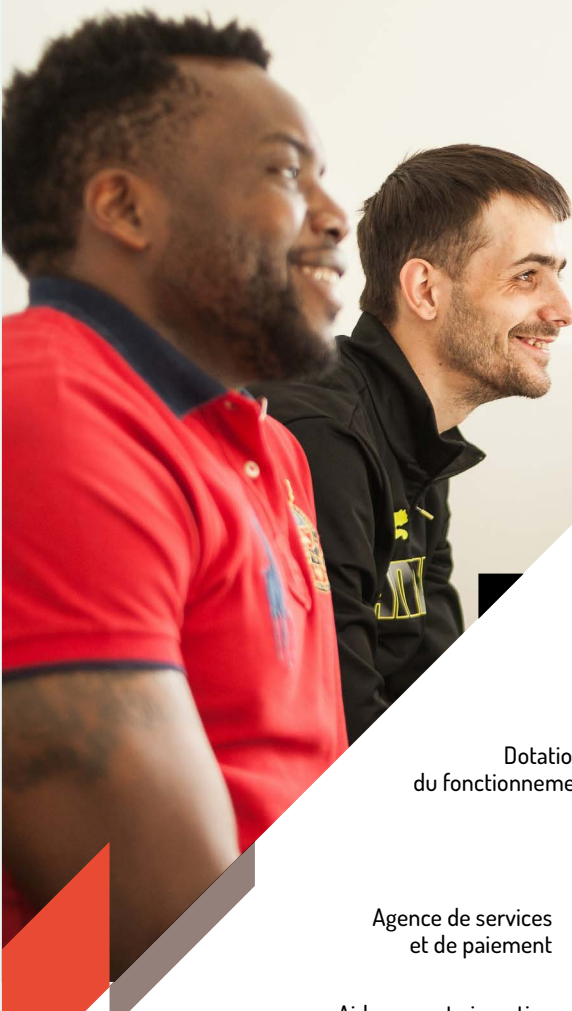
C'est une belle aventure humaine de donner de son expérience, de son énergie pour soutenir une action tournée vers ceux qui traversent des moments difficiles et qui ont besoin d'être accompagnés.

Entre les belles rencontres et les épreuves, la vie m'a beaucoup appris. Donner de mon temps est simplement une façon de redonner.

« Chaque homme porte une richesse qu'il faut aider à faire grandir. », Albert Schweitzer

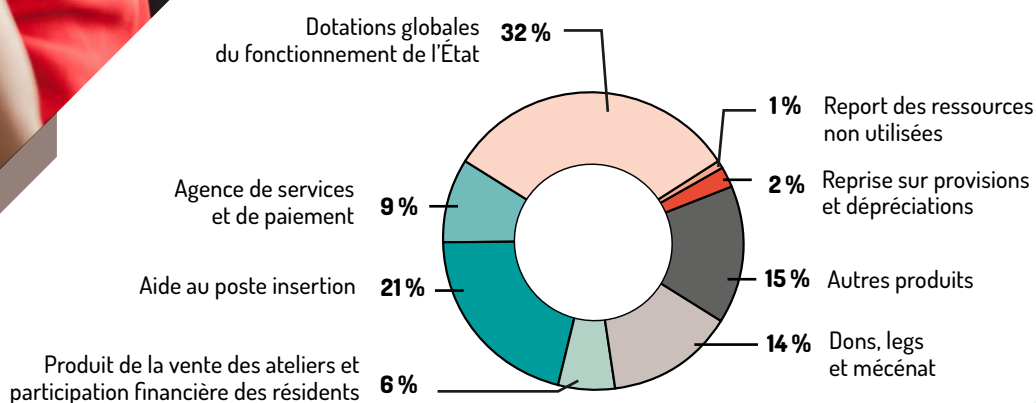
FLEUR COUTARD
ADMINISTRATRICE



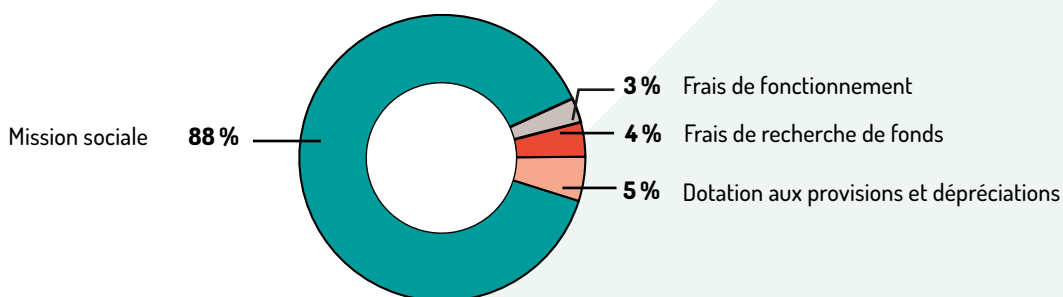


L'ÎLOT BÉNÉFICIE DE TROIS SOURCES PRINCIPALES DE REVENUS :

- l'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ;
- la générosité de plus de 10 000 donateurs, de fondations ou d'entreprises ;
- le produit des ventes des Ateliers de L'Îlot et la participation financière des personnes hébergées.



Près de 90 % des ressources sont dédiées à la mission sociale de L'Îlot



L'association affecte l'essentiel de ses ressources à la réalisation de sa mission sociale, cœur de son engagement. En 2025, ce sont 13 359 k€, soit 88 % de son budget global, qui ont été directement mobilisés pour financer les activités opérationnelles : gestion des établissements, mise en œuvre des chantiers d'insertion et déploiement des programmes d'accompagnement. Le reste du budget est consacré aux frais de fonctionnement du siège et de recherche de fonds, indispensables au bon pilotage stratégique, à la coordination des équipes et à la sécurisation des ressources nécessaires au développement et à la pérennité des actions sociales.



L'Îlot est une association Don en Confiance depuis 1996. Don en Confiance est un organisme indépendant qui contrôle la bonne utilisation des dons. Il attribue sa reconnaissance après avoir évalué les organisations qui s'engagent à respecter son référentiel déontologique.

Aussi, les comptes annuels de l'association sont examinés et validés par les commissaires aux comptes du cabinet Deloitte & Associés, garantissant la fiabilité des données financières et la conformité aux règles comptables en vigueur.

Depuis sa création, L'Îlot vient en aide aux personnes confrontées à l'exclusion sociale, en particulier lorsqu'elles sont placées sous main de justice ou sortent de détention. Héberger, accompagner vers l'emploi, prendre en compte les enjeux de santé et reconstruire le lien social : telles sont les conditions indispensables pour enrayer le cercle entre détention, marginalisation et grande précarité. Cette conviction guide chacune de nos décisions et irrigue l'ensemble de nos dispositifs.

UNE ANNÉE DE CROISSANCE DANS LE PROLONGEMENT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

L'année 2025, marquée par une progression soutenue de notre activité, s'inscrit dans la continuité des cinq années précédentes, avec une hausse du budget de 6,4 % et un accroissement du nombre de personnes accompagnées de 18 % par rapport à 2024. **Mais la croissance de notre activité ne saurait être notre seul indicateur de réussite.** Ce qui compte, plus que jamais, c'est la qualité de l'accompagnement et notre capacité à en mesurer l'impact réel sur les parcours de vie des personnes accompagnées.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé, dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), une démarche qualité globale, mobilisant nos équipes pluridisciplinaires autour de l'évaluation, de la vie collective et de l'amélioration continue. Cette exigence se traduit également par des travaux d'humanisation permanents de nos lieux d'accueil.

En 2025, la rénovation de la première tranche du CHRS Chemin vert en est l'illustration la plus concrète grâce à ses studios repensés avec kitchenette individuelle et espace de vie amélioré afin d'offrir un cadre plus digne et plus humain à nos résidents. Les travaux d'aménagement d'une ancienne chapelle désacralisée, entamés en 2025, se termineront en septembre 2026 pour accueillir dans un lieu hors norme les Lits halte soins santé de notre établissement Les Augustins à Amiens.

Sur le plan du développement, 2025 a été une année charnière. Convaincue que les associations doivent unir leurs forces et qu'il est impensable de laisser disparaître certains dispositifs malgré les difficultés financières, L'Îlot a engagé deux rapprochements structurants majeurs : **la reprise du Centre éducatif renforcé (CER) de l'association Faire, à Argenteuil, qui nous permet d'élargir notre action auprès des mineurs ; et la fusion-absorption de l'association ADCE 83, Atelier et chantier d'insertion solidement implanté dans le Var, qui renforce durablement notre ancrage dans cette région.**

En parallèle, nous avons poursuivi notre **développement avec de nouveaux programmes d'accompagnement socio-professionnel dans les Hauts-de-France et un dispositif d'intermédiation locative en faveur des jeunes sortant de prison dans le Var**, deux exemples concrets de notre capacité à aller vers les personnes les plus en difficulté.

RÉSISTER AU SEIN D'UN SECTEUR ASSOCIATIF FRAGILISÉ

Qu'il s'agisse de personnes sous main de justice ou de personnes touchées par la précarité, **le nombre de personnes susceptibles de solliciter L'Îlot ne cesse de croître.** Nous constatons chaque jour l'explosion du nombre d'orientations par des acteurs de la solidarité ou par des partenaires publics, tout comme le nombre de sollicitations directes de personnes souhaitant un accompagnement, ou de leurs proches. Ces besoins croissants nous obligent.

Pourtant, le secteur associatif traverse une crise de financement sans précédent. Les subventions publiques s'effondrent dans un contexte de rigueur budgétaire généralisée. Le Mouvement associatif évalue la baisse de financement pour les associations entre 2025 et 2026 à 1 milliard d'euros, une perte qui vient s'ajouter aux 2,2 milliards perdus au cours des deux années précédentes. Selon la Fédération des acteurs de la solidarité, 50 % des associations pourraient disparaître d'ici fin 2026 si les conditions budgétaires restent inchangées.

L'Îlot n'est pas à l'abri de ces tensions. Nos coûts augmentent structurellement, certains de nos financements menacent de se tarir. C'est pourquoi nous devons accélérer le développement de nos partenariats financiers, tant privés que publics, et démontrer avec rigueur que notre modèle est à la fois pérenne et efficace.

L'insertion par l'activité économique incarne tout particulièrement ces tensions au niveau national. Pourtant, nous en sommes persuadés, elle demeure **un outil central de la réinsertion.** Nous continuerons malgré les vents contraires à la défendre et à la développer, en documentant son impact concret sur les parcours des personnes que nous accompagnons.

CONTINUER À INNOVER SOCIALEMENT

Dans ce contexte contraint, la seule voie est d'inventer, en complément de nos dispositifs historiques, de nouvelles modalités d'accompagnement pour répondre toujours mieux aux besoins des personnes suivies par L'Îlot.

Nous entendons ainsi renforcer notre action auprès des publics mineurs, un chantier ouvert en 2025 qui appelle une montée en compétences collective et une réelle adaptation de nos pratiques. Nous souhaitons également explorer de nouveaux territoires où le besoin est fort et où les acteurs spécialisés auprès des personnes placées sous main de justice sont trop peu nombreux.

La prise en charge des problématiques de santé mentale, décuplées par les expériences de détention et d'exclusion, sera l'une des priorités des années à venir. Trop longtemps reléguée au second plan, **elle conditionne pourtant la réussite de tout parcours de réinsertion**. Dans le même esprit, nous entendons développer la pair-aidance, en associant davantage à nos équipes des personnes ayant elles-mêmes connu l'expérience de la détention. Cette expertise issue du vécu constitue une ressource précieuse, encore trop peu reconnue et mobilisée dans notre secteur.

Nous poursuivrons enfin la logique d'aller-vers pour les publics libres et l'accompagnement dedans-dehors

pour les personnes en détention, en capitalisant sur l'expertise acquise au fil des années.

Ces deux approches, complémentaires, permettent de créer un continuum de prise en charge qui sécurise les transitions et réduit les ruptures de parcours. Cette réflexion s'inscrit également dans **les approches de désistance, qui interrogent les conditions favorisant une sortie durable de la délinquance et la reconstruction d'un parcours de vie stable**.

Nous souhaitons par ailleurs nous positionner comme un acteur de référence en matière de connaissance, de recherche et de sensibilisation du grand public aux réalités carcérales et aux enjeux de la réinsertion.

Dans un contexte social et budgétaire de plus en plus tendu, nous restons convaincus que la réinsertion n'est ni un coût ni une contrainte, mais **un investissement humain et collectif indispensable**. Ces ambitions ne pourront se réaliser qu'en renforçant les coopérations avec l'ensemble des acteurs engagés à nos côtés.





La clôture de ce rapport d'activité coïncide avec le premier anniversaire de ma prise de poste à la Direction générale de L'Îlot. Une année singulière, profondément riche, qui m'a permis de mesurer l'étendue des forces de l'association : son histoire, la clarté de sa mission et la qualité exceptionnelle de ses équipes.

Quels que soient les territoires, les dispositifs ou les méthodes d'accompagnement, ce qui anime les femmes et les hommes de L'Îlot, c'est la primauté du lien et de la solidarité sur l'exclusion. C'est ce moteur partagé qui donne sa cohérence à une association présente sur de nombreux territoires, portant des dispositifs variés, et réunissant des professionnels aux compétences plurielles. La force de L'Îlot réside aussi dans un équilibre subtil entre autonomie et cohérence collective au service d'un projet commun. Je suis fier d'en faire partie, et reconnaissant envers nos administrateurs, nos bénévoles et nos partenaires financiers, sans qui rien de tout cela ne serait possible.

Chacune des 2 600 personnes que nous avons accompagnées cette année est une histoire individuelle. Derrière chaque chiffre de ce rapport, il y a un visage, un parcours, une vie qui a pu reprendre un cours plus apaisé. Notre ambition est de donner à chacune les clés de sa propre sortie, de respecter sa dignité et de l'impliquer pleinement dans son parcours. Nous luttons contre ce que Robert Castel nomme la désaffiliation, ce détachement progressif des liens sociaux et des mécanismes de protection, en prenant en compte tous les aspects de la vie des personnes que nous accompagnons : l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement et aux services sociaux. Nous œuvrons aussi pour que la prison cesse d'être, selon le mot de Didier Fassin, l'ombre du monde, et devienne un objet central du débat public.

L'augmentation des demandes d'hébergement, d'emploi et d'accompagnement ne peut nous laisser indifférents. Elle nous oblige à développer nos capacités d'accueil, à innover, à mobiliser davantage de ressources. Le monde associatif traverse un tournant majeur et tout ce qui a été patiemment construit depuis des décennies est aujourd'hui menacé. Nous avons la responsabilité, tant que cela est encore possible, de ne rien céder face aux exclusions, aux préjugés et à la précarité croissante.

Mes sincères remerciements vont à l'ensemble des équipes de L'Îlot pour leur engagement sans faille, à nos bénévoles pour leur générosité, à nos partenaires institutionnels et privés pour leur confiance, et à nos donateurs pour leur soutien précieux. C'est en restant fidèles à ce qui nous a toujours animés, le droit à une deuxième chance, que nous continuerons, ensemble, à promouvoir une société plus juste.



**GUILHEM TABARLY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ÎLOT**

UN GRAND MERCI À NOS FINANCEURS ET PARTENAIRES

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP)

Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)



Cofinancé par l'Union européenne



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Var



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Oise



Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France

Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Somme

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France

NOS PARTENAIRES PRIVÉS



SOUS L'ÈGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ



FONDS DE DOTATION TRANSATLANTIQUE



